



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves

CAMPAGNE 2023



Orientation des élèves du secteur public
après la troisième et la seconde
Affectation au lycée tous secteurs

Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves

Campagnes d'orientation et d'affectation 2023

Ce document réunit les résultats nationaux des campagnes 2023 d'orientation et d'affectation pour les paliers de 3^e et de 2^{de} ainsi que la campagne de droit à l'erreur d'automne.

Les synthèses des données nationales permettent de rendre compte de la mise en œuvre de la politique d'orientation et de l'affectation sur le territoire national.

Les réalités sont très diverses aux niveaux régional et académique et des marges importantes de progression restent encore à accomplir pour lutter contre les fatalités de destin.

NB Les taux calculés dans ce document sont arrondis au dixième, aussi il arrive que dans certains tableaux, la somme des pourcentages ne corresponde pas exactement à 100%.

SOMMAIRE

1.	Campagne 2023 d'orientation et d'affectation : les tendances	3
1.1.	Bilan des procédures d'orientation	3
1.2.	Résultats de l'affectation	4
2.	Utilisation des services en ligne de l'orientation et de l'affectation	5
2.1.	Evolution du taux de saisie dans Siecle-Orientation à l'issue des classes de 3 ^e et de 2 ^{de} GT	5
2.2.	Evolution du taux de saisie dans Affelnet-lycée à l'issue de la classe de 3 ^e	5
2.3.	Evolution de l'utilisation du service en ligne Orientation aux paliers 3 ^e et 2 ^{de} GT	6
2.4.	Evolution de l'utilisation du service en ligne affectation pour le palier 3 ^e	7
3.	Offre de formation du privé dans Affelnet-lycée	8
4.	Demandes et décisions d'orientation en fin de classe de 3 ^e	9
4.1.	La classe de 3 ^e (y compris la classe de 3 ^e prépa métiers, hors SEGPA)	9
4.2.	La classe de 3 ^e (hors prépa métiers et SEGPA)	13
4.3.	La classe de 3 ^e prépa métiers	14
4.4.	La classe de 3 ^e SEGPA	15
5.	Poursuite d'études en apprentissage après la classe de 3 ^e	15
5.1.	Les intentions exprimées dans le cadre du dialogue d'orientation	16
5.2.	Affelnet et apprentissage	17
5.3.	Offre de formation « apprentissage » par région académique	19
6.	Bilan 2023 de l'affectation	20
6.1.	Résultat de l'affectation au tour principal	20
6.2.	Pression en CAP et seconde professionnelle	20
7.	Demandes et décisions d'orientation en fin de classe de 2 ^{de} GT	23
7.1.	Décisions d'orientation toutes voies confondues	23
7.2.	Voie générale : choix des enseignements de spécialité	27
7.3.	Orientation vers la voie technologique	28
7.4.	Parcours vers la voie professionnelle à la fin de la classe de 2 ^{de} GT	31
8.	Désaccord entre demandes des familles et décisions d'orientation	32
8.1.	Les désaccords en classes de 3 ^e et de 2 ^{de} GT	32
8.2.	Ecart entre demandes et décisions selon les voies d'orientation	33
8.3.	Droit au maintien pour les élèves de 3 ^e et de 2 ^{de} GT dans les situations de désaccord	34
8.4.	L'appel à l'issue des classes de 3 ^e (hors SEGPA) et de 2 ^{de} GT	34
8.5.	Le redoublement à la fin des classes de 3 ^e et de 2 ^{de}	35
8.6.	Différences entre droit au maintien, décisions de redoublement et redoublement effectif	36
9.	Campagne de changement d'affectation d'automne	36
9.1.	Bilan de la campagne d'automne 2023	36
9.2.	Impact de la période de consolidation de l'orientation	37

1. Campagne 2023 d'orientation et d'affectation : les tendances

1.1. Bilan des procédures d'orientation

En 2022/2023, le dialogue entre les équipes éducatives et les familles entre la phase provisoire et la phase définitive influe aussi bien sur les demandes des familles que les décisions d'orientation. Les taux de désaccords sont en légère progression pour les classes de 3^e alors que les taux d'appels et de maintien sont en diminution. Pour la classe de 2^{de}, les taux de désaccords sont en baisse alors que les taux de demandes de maintien et d'appels sont en hausse.

Au collège, les demandes d'orientation des familles vers la voie professionnelle poursuivent leur progression et plus favorablement vers la 2^{de} professionnelle.

Au lycée, les taux de décisions de passage en 1^{re} sont stables avec une légère baisse des décisions d'orientation vers la 1^{re} technologique, notamment en 1^{re} STMG.

Principaux chiffres

Au palier troisième (hors SEGPA) :

- ✚ 62,1 % de décisions d'orientation en classe de 2^{de} GT (-1,2 point)
- ✚ 37,9 % de décisions d'orientation vers la voie professionnelle (+1,2 point)
- ✚ 27,7 % de décisions d'orientation en 2^{de} pro (+0,7 point)
- ✚ 10,2 % de décisions d'orientation en 1^{re} année de CAP (+0,5 point)

Le désaccord des familles avec les décisions prises :

- ✚ 2,9 % sur le total des demandes des familles soit 18 280 élèves (+0,4 point)
- ✚ 14,4 % de demandes de maintien en 3^e formulées soit 2 634 élèves (-2,5 points)
- ✚ 18,7 % d'appels formulés, soit 3 422 élèves (-3,2 points)
- ✚ 36,2 % d'appels satisfaits, soit 1 239 élèves (+6,6 points)

Au palier seconde :

- ✚ 95,9 % de décisions de passage en 1^{re} (+0,1 point)
- ✚ 66,4 % de décisions d'orientation en 1^{re} générale (+0,4 point)
- ✚ 29,5 % de décisions vers la 1^{re} technologique (-0,3 point)
- ✚ 15,7 % de décisions d'orientation en 1^{re} STMG (-0,6 point)

Le désaccord des familles avec les décisions prises :

- ✚ 3,5 % sur le total des demandes des familles soit 14 527 élèves (-0,5 point)
- ✚ 25,4 % de demandes de maintien en 2^{de} GT formulées soit 3 695 (+2,1 points)
- ✚ 10,3 % d'appels formulés, soit 1 494 élèves (+1,9 point)
- ✚ 40,8 % d'appels satisfaits, soit 610 élèves (+12 points)

Les données issues du dialogue avec les familles

...

Les données statistiques de la procédure d'orientation sont issues des saisies des établissements publics du second degré de métropole et d'outremer dans Siecle-Orientation. L'extraction réalisée au mois de juillet 2023 couvre 95,6 % des élèves scolarisés pour le palier 3^e et 95,8 % pour le palier 2^{de}.

Les données traitées concernent les choix d'orientation définitifs avant le conseil de classe du 3^e trimestre, la décision du chef d'établissement prise à partir des propositions du conseil de classe, les désaccords exprimés par les familles nécessitant un entretien avec le chef d'établissement, les appels de la décision et les demandes de maintien dans la classe d'origine.

Elles doivent être distinguées des constats de rentrée réalisés par la DEPP au mois d'octobre, qui précisent le nombre d'élèves réellement présents dans les classes.

1.2. Résultats de l'affectation

Faits marquants de la campagne 2023

Le service en ligne affectation est ouvert aux familles pour la saisie de leurs vœux de poursuite d'études après la classe de 3^e pour la quatrième année ; les taux d'insertion et de poursuite d'études à l'échelle régionale y sont exposés en 2023 pour chaque formation professionnelle et directement alimentés par l'application Inserjeunes.

Chiffres clés

Le nombre de candidats inscrits au niveau post 3^e est de 909 269, soit 66 183 candidats de plus qu'en 2022. 338 007 candidats étaient inscrits au niveau post seconde, soit 37 718 candidats de moins par rapport à 2022.

La part de candidats de niveau post 3^e affectés au tour principal d'Affelnet-lycée est en baisse, alors qu'elle augmente pour le niveau post seconde.

L'offre de formation est en hausse pour les niveaux post 3^e et post seconde :

- +472 nouvelles offres au niveau post 3^e
- +224 au niveau post 2^{de}

Niveau post 3^e :

- ✚ 24 765 offres de formation traitées toutes voies d'orientation (vœux de recensement compris)
- ✚ 6 930 offres de formation en apprentissage (-165 par rapport à 2022)
- ✚ 909 269 élèves inscrits
 - ✚ 2 228 708 vœux traités (+107 535 par rapport à 2022)
 - ✚ 753 023 affectés au premier tour, soit 82,8 % (-5,2 points)
 - ✚ 622 987 affectés premier vœu, soit 68,5 % (-4,7 points)

Niveau post seconde :

- ✚ 11 574 offres de formation (vœux de recensement du palier compris)
- ✚ 338 007 élèves inscrits
- ✚ 615 803 vœux traités (+34 301 par rapport à 2022)
- ✚ 315 924 affectés au premier tour, soit 93,5 % (+13,7 points)
- ✚ 287 165 affectés premier vœu, soit 85 % (+12,3 points)

Les données de l'affectation



Les données statistiques de la campagne d'affectation présentées sont extraites de l'infocentre affectation. Elles sont issues des bases Affelnet-lycée des 30 académies de métropole et d'outremer.

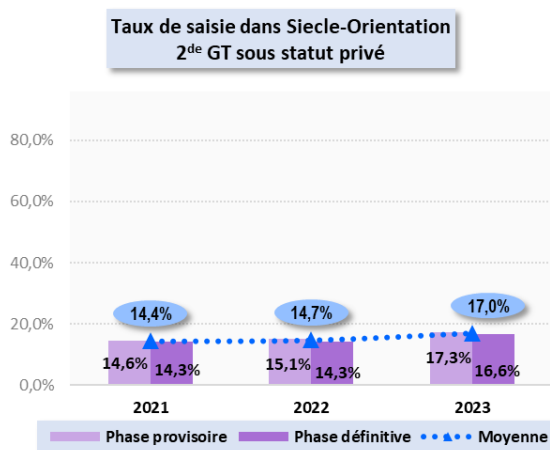
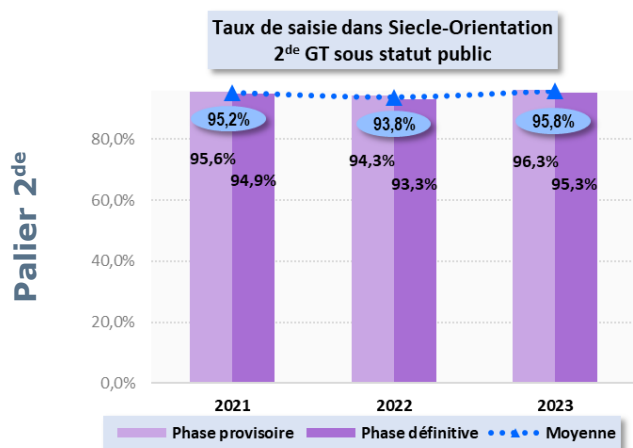
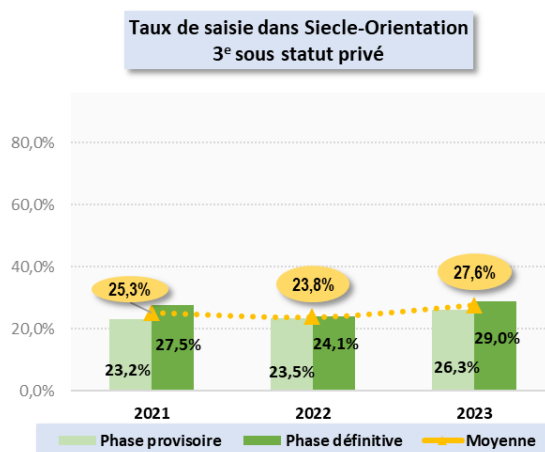
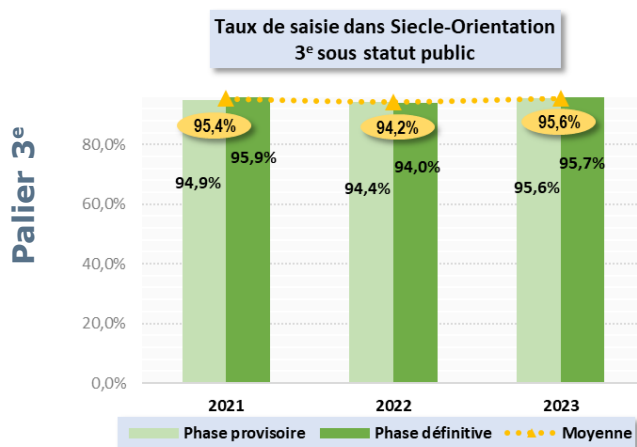
Celui-ci permet d'éditer des indicateurs de suivi et de pilotage des campagnes d'affectation aux niveaux départemental, académique, de région académique et national.

2. Utilisation des services en ligne de l'orientation et de l'affectation

2.1. Evolution du taux de saisie dans Siecle-Orientation à l'issue de la classe de 3^e (hors SEGPA) et de 2^{de} GT (secteurs public et privé)

Les demandes des familles peuvent être enregistrées par les établissements ou directement par les représentants légaux de l'élève dans le service en ligne Orientation. Ces graphiques présentent le taux global de collecte des données dans le traitement Siecle-Orientation.

Plus de 95 % des demandes d'orientation des élèves scolarisés dans un établissement public sont enregistrées dans Siecle-Orientation. Dans le privé, ce taux atteint 29 % à la phase définitive de la procédure d'orientation pour le palier 3^e et 16,6 % pour le palier 2^{de}.

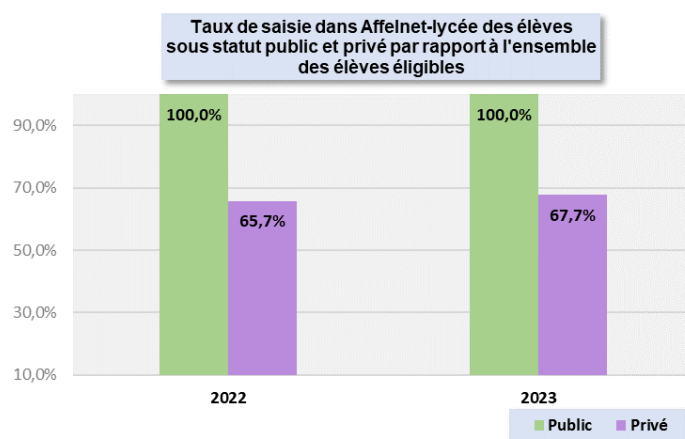


2.2. Evolution du taux de saisie dans Affelnet-lycée à l'issue de la classe de 3^e (hors SEGPA)

Les vœux des élèves peuvent porter sur des formations offertes par des établissements publics relevant de la compétence d'affectation des recteurs d'académie, mais aussi sur des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, des établissements privés sous tutelle de l'éducation nationale ou des centres de formation en apprentissage.

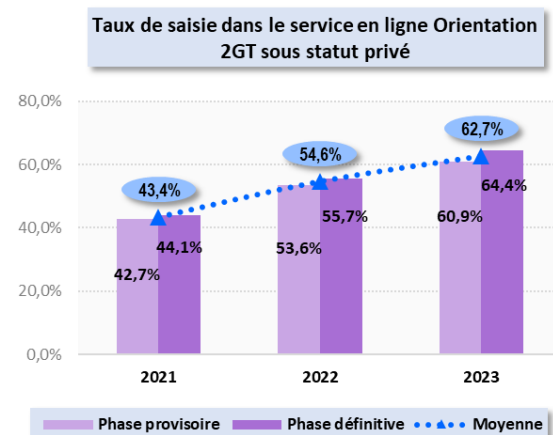
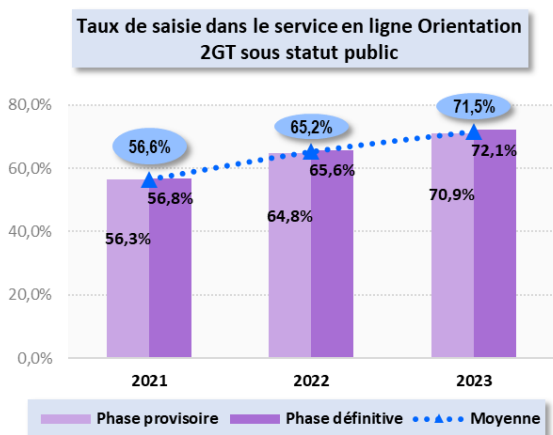
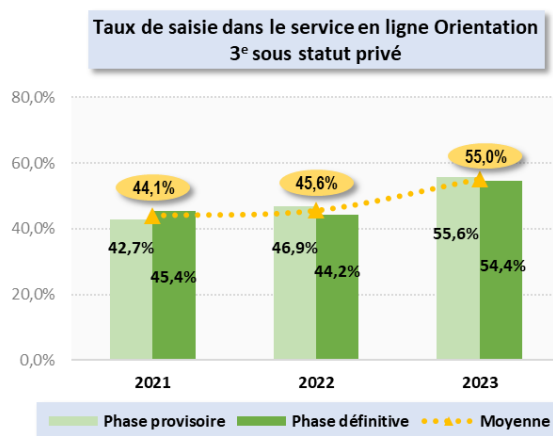
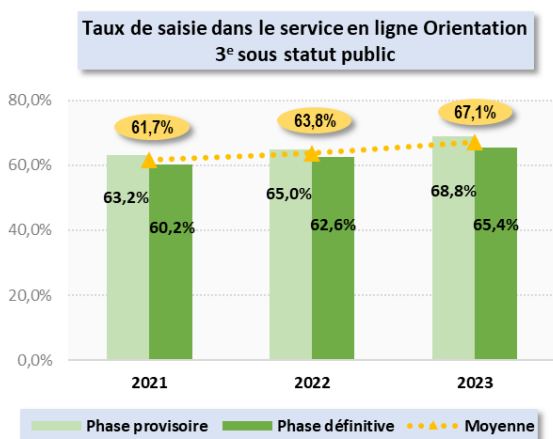
Pour les élèves du palier 3^e, le recueil des vœux de poursuite d'études en vue de l'admission dans les établissements peut être réalisé auprès de leurs représentants légaux directement par le service national en ligne affectation ou par l'intermédiaire des chefs d'établissement dans Affelnet-lycée sur la base d'un dossier papier.

Tous les élèves de 3^e scolarisés dans un établissement public sous tutelle de l'éducation nationale doivent obligatoirement avoir un vœu enregistré dans Affelnet-lycée. Deux élèves sur trois scolarisés dans un établissement privé forment un vœu dans Affelnet-lycée.



2.3. Evolution de l'utilisation du service en ligne Orientation à l'issue de la classe de 3^e (hors SEGPA) et de 2^{de} GT (secteurs public et privé)

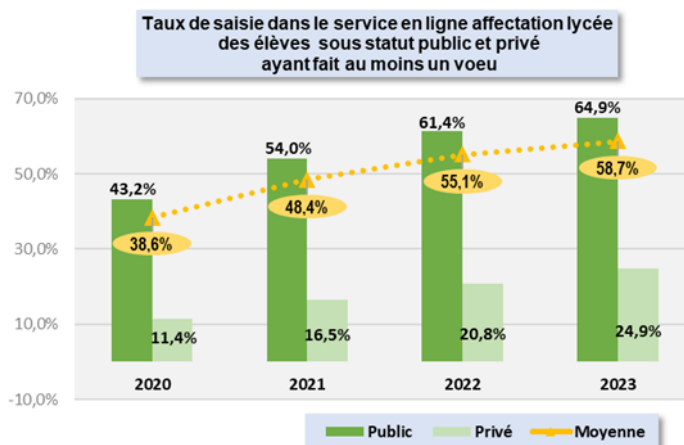
En 2023, pour les élèves scolarisés dans un établissement public ou privé, 67,1% des familles ont saisi leurs choix en ligne pour le palier 3^e et 71,5% pour le palier 2^{de}.



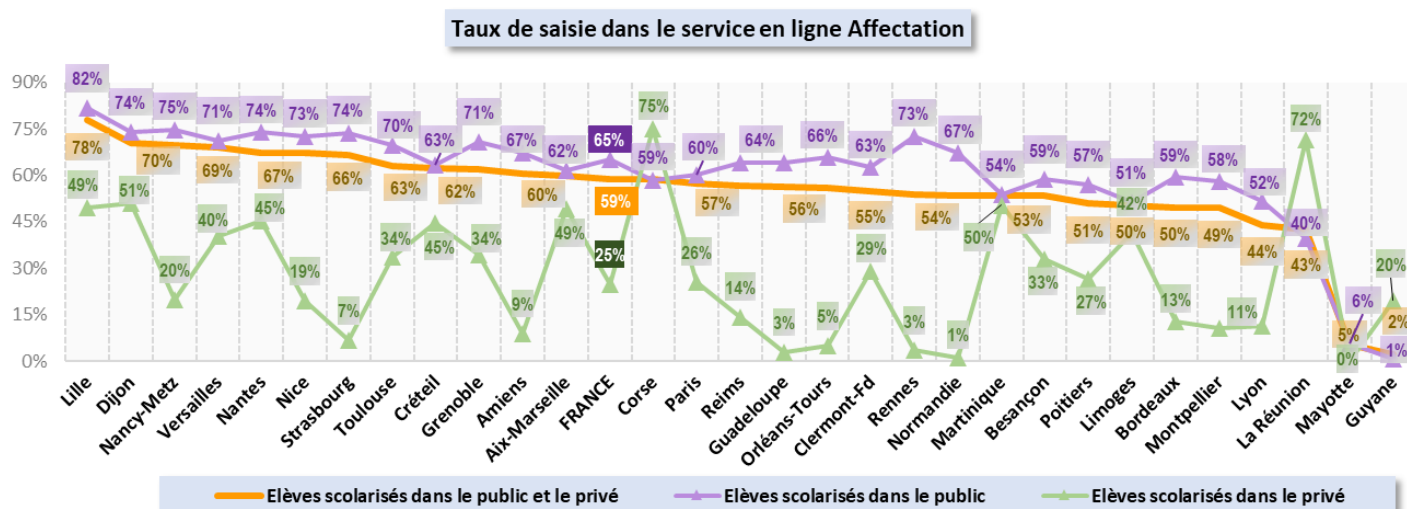
2.4. Evolution de l'utilisation du service en ligne affectation pour le palier 3^e

En 2023, 58,7 % des candidats du palier 3^e ont émis leurs vœux via le service en ligne affectation. Ce taux est en progression constante depuis 2020 soit +21,7 points.

Les élèves du public représentent 84,5 % du total des candidats dans Affelnet-lycée et 93,5 % des candidats utilisateurs du service en ligne affectation pour émettre leurs demandes.



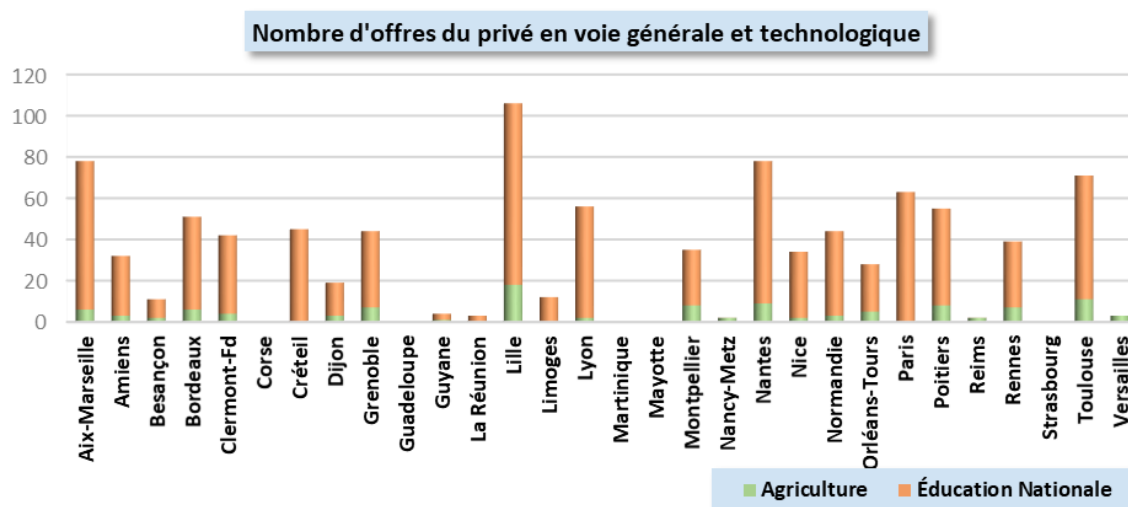
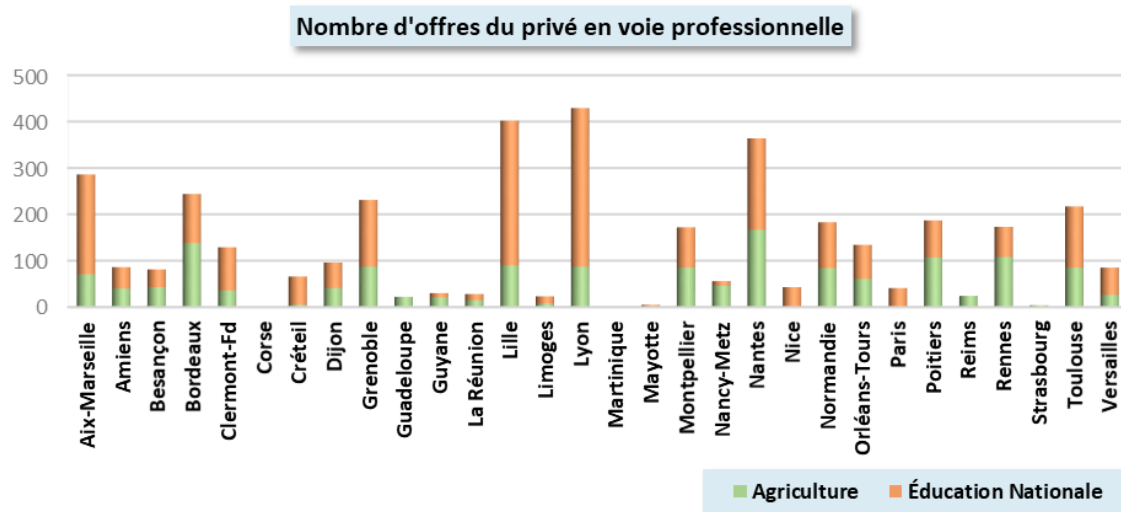
Le tableau ci-dessous présente la répartition des taux de saisie des vœux dans le service en ligne en fonction des académies pour les élèves scolarisés dans le public et le privé.



Académies classées par ordre décroissant du taux de saisie des représentants légaux des élèves scolarisés dans le public et le privé dans le service en ligne.

3. Offre de formation du privé dans Affelnet-lycée

La plupart des académies intègrent désormais l'offre des établissements privés en gestion dans Affelnet-lycée. Toutefois, 2023 enregistre une nouvelle baisse de 147 offres de formations proposées dans Affelnet-lycée pour le secteur privé après une baisse de 197 offres en 2022. Le nombre de premiers vœux augmente en revanche de 6 % pour 5 874 élèves admis de plus dans ces formations (+7,3 %).



4. Demandes et décisions d'orientation en fin de classe de 3^e

4.1. La classe de 3^e (y compris la classe de 3^e prépa métiers, hors SEGPA)

Orientation à la fin de la classe de 3^e (hors SEGPA) de 2021 à 2023
Taux de demandes, de décisions et écarts

		2021			2022			2023			T Ecart entre 2022 et 2023	
		F	G	T	F	G	T	F	G	T		
dont 2 ^{de} GT	demandes	74,2%	61,4%	67,7%	72,0%	59,8%	65,8%	71,0%	58,8%	64,8%	-1	
	décisions	71,8%	58,1%	64,8%	69,8%	56,9%	63,3%	68,5%	55,9%	62,1%	-1,2	
	écarts	+2,4	+3,3	+2,9	+2,2	+2,9	+2,5	+2,5	+2,9	+2,7	+0,2	
dont voie pro	global	demandes	25,8%	38,6%	32,3%	28,0%	40,2%	34,2%	29,0%	41,2%	35,2%	+1
		décisions	28,2%	42,0%	35,2%	30,2%	43,1%	36,7%	31,5%	44,1%	37,9%	+1,2
		écarts	-2,4	-3,4	-2,9	-2,2	-2,9	-2,5	-2,5	-2,9	-2,7	-0,2
	dont 2 ^{de} pro	demandes	19,7%	27,0%	23,4%	21,3%	28,1%	24,7%	22,0%	28,3%	25,2%	+0,5
		décisions	21,9%	29,9%	26,0%	23,3%	30,7%	27,0%	24,3%	31,0%	27,7%	+0,7
		écarts	-2,2	-2,9	-2,6	-2	-2,6	-2,3	-2,3	-2,7	-2,5	-0,2
	dont CAP	demandes	6,1%	11,6%	8,9%	6,7%	12,1%	9,5%	7,1%	12,9%	10,0%	+0,5
		décisions	6,4%	12,0%	9,2%	6,9%	12,4%	9,7%	7,2%	13,1%	10,2%	+0,5
		écarts	-0,3	-0,4	-0,3	-0,2	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2	-0,2	0

pourcentages arrondis à la décimale

Effectif total de référence concerné : 641 152 élèves

En 2023 comme en 2022, la progression du taux de décisions d'orientation vers la voie professionnelle entraîne une baisse équivalente du taux de décisions d'orientation pour la classe de 2^{de} GT. Cette progression est plus importante vers la 2^{de} professionnelle.

62,1 % des élèves obtiennent une décision d'orientation vers la classe de 2^{de} GT en fin de classe de 3^e, taux en baisse de 1,2 point poursuivant modérément la baisse constatée en 2022 (-1,5 point).

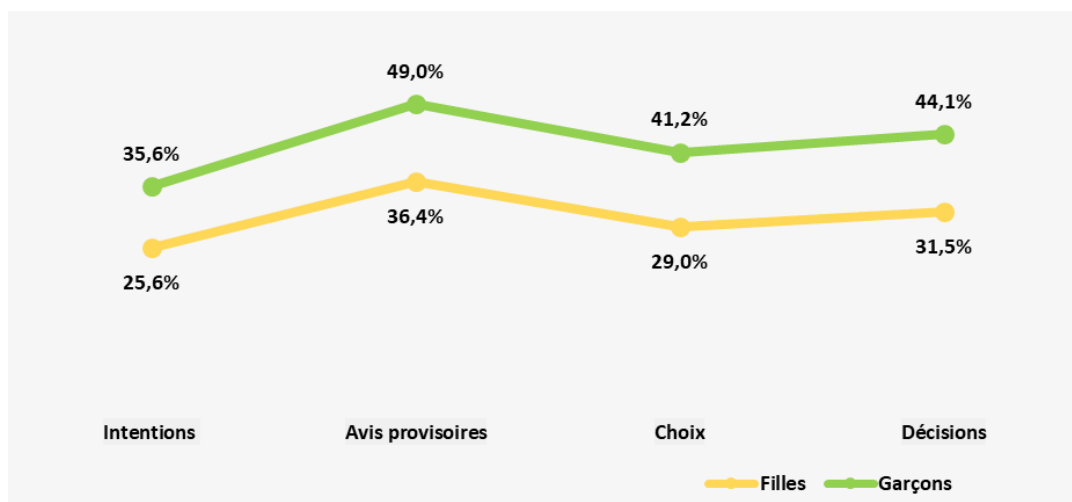
Avec 37,9 % de décisions d'orientation, la voie professionnelle présente une nouvelle hausse de 1,2 point en 2023, moins importante que celle de 2022 (1,5 point), pour les 2^{de} pro (+0,7 point) et pour la 1^{re} année de CAP (+0,5 point), avec une demande des familles à la hausse, modérée pour la 2^{de} pro (+0,5 point) et constante pour la 1^{re} année de CAP (+0,5 point).

Les avis provisoires des conseils de classe ont un effet sur les choix des filles et des garçons

A la phase provisoire, les avis favorables des conseils de classe vers la voie professionnelle sont supérieurs de 12,5 points par rapport aux intentions vers la voie professionnelle pour les garçons et supérieurs de 10,8 points pour les filles. A la phase définitive, les choix des garçons sont supérieurs de 4,6 points par rapport aux intentions vers la voie professionnelle et supérieurs de 3,4 points pour les filles.

L'écart entre les avis provisoires et les intentions pour les garçons vers la voie professionnelle est supérieur de 1,7 point par rapport à l'écart pour les filles (12,5 points vs 10,8 points).

Demandes des familles et réponses des conseils de classe au palier 3^e pour la voie professionnelle en 2023

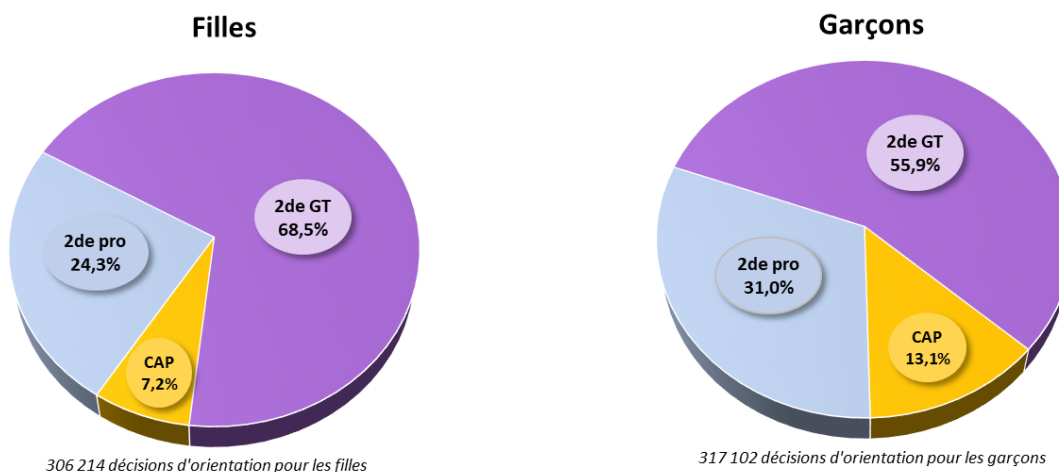


Lecture : 36,5 % des garçons ont une intention d'orientation pour la voie professionnelle par rapport aux garçons ayant une intention et scolarisés en 3^e générale y compris 3^e prépa métiers du public de l'Éducation nationale. 49 % des garçons ayant une intention ont un avis favorable pour l'orientation en voie professionnelle.

Source : Siecle Orientation juillet 2023.

Champ : 3^e générale y compris 3^e prépa métiers et hors 3^e SEGPA du public de l'Éducation nationale

Dispersion dans la répartition des décisions d'orientation entre les filles et les garçons à l'issue de la classe de 3^e (hors SEGPA)

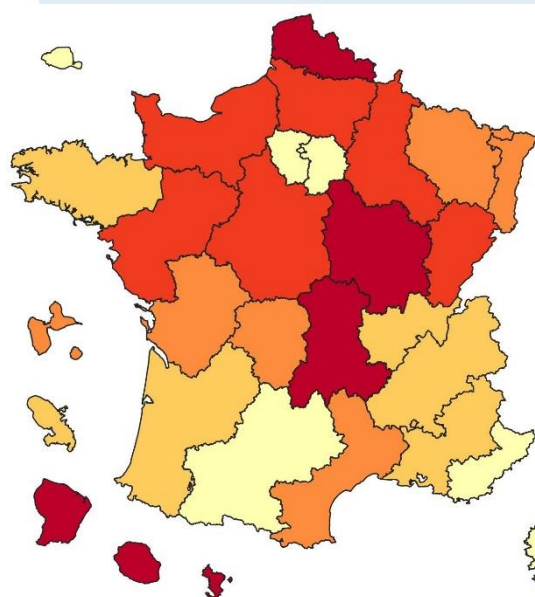


Le taux de décisions d'orientation vers la voie professionnelle des garçons (44,1 %) reste supérieur à celui des filles (31,5 %), un écart de 12,6 points, qui diminue de 0,3 point par rapport à 2022.

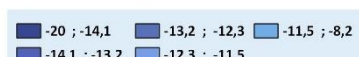
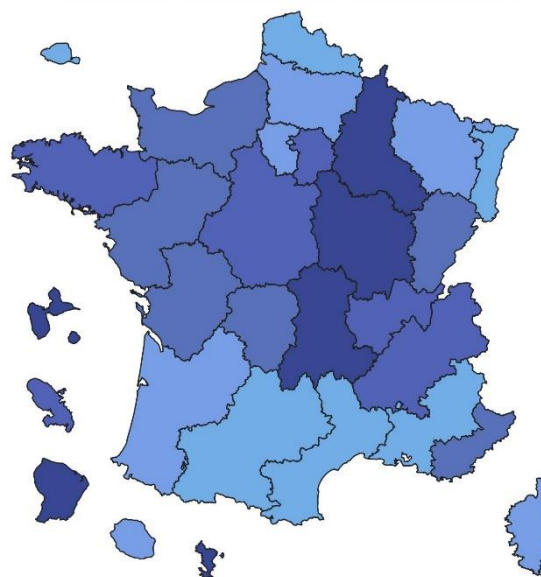
(A noter : en 2023, l'augmentation de 1,3 point de la demande d'orientation des filles pour la voie professionnelle et celle de 1 point pour les garçons).

Dispersions selon le genre, les régions académiques et les académies

Taux de décisions d'orientation vers la voie professionnelle à l'issue de la classe de 3e (hors SEGPA) - 2023

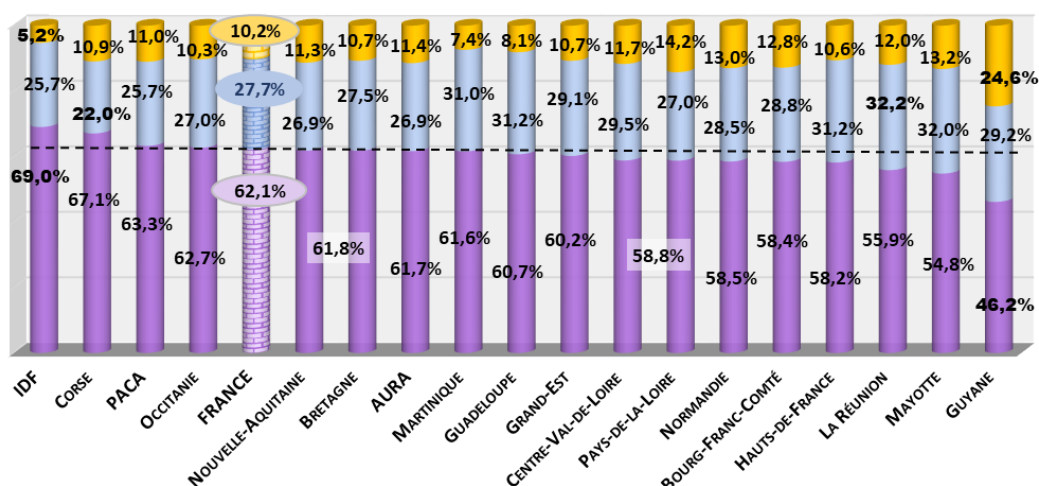


Écarts en points entre les décisions d'orientation des filles et des garçons vers la voie professionnelle à l'issue de la classe de 3e (hors SEGPA) - 2023



La première carte présente les variations entre les académies des taux de décisions d'orientation des élèves issus de la classe de 3^e vers la voie professionnelle (2^{de} professionnelle et CAP) ; la seconde montre les différents écarts, tous négatifs, entre les décisions d'orientation des filles et des garçons selon les académies. Ces écarts varient de 8,2 points à 20 points et témoignent du degré relatif de déterminisme de genre à l'œuvre dans les choix et décisions d'orientation.

Taux de décisions d'orientation à l'issue de la classe de 3^e (hors segpa) par RÉGION ACADÉMIQUE



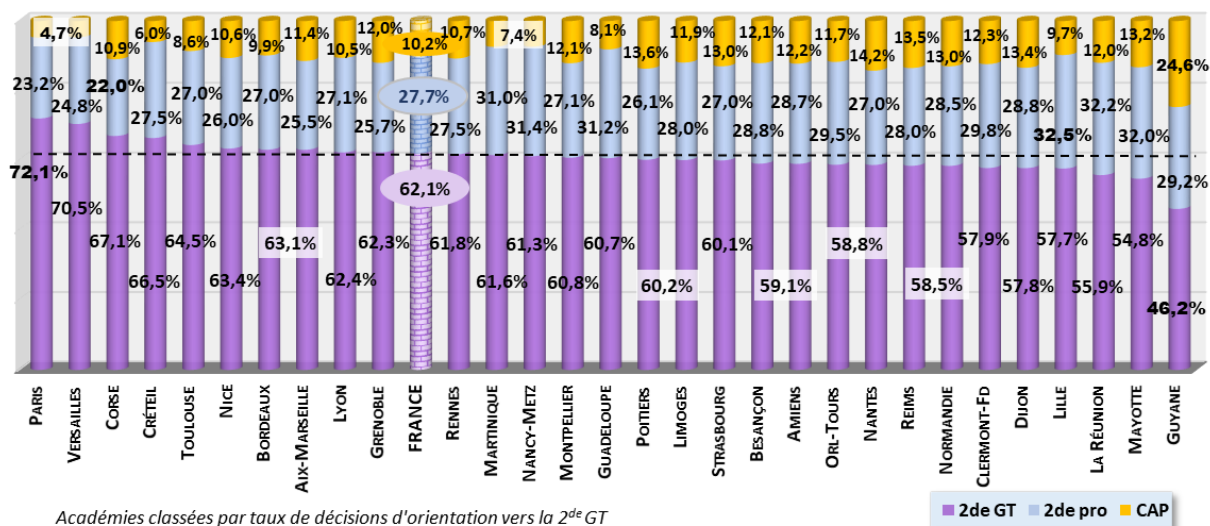
Régions académiques classées par taux de décisions d'orientation vers la 2^{de} GT



Ce graphique permet de rendre compte des dispersions des taux de décisions d'orientation entre régions académiques :

- les taux de décisions d'orientation par région vers la classe de 2^{de} GT varient de 46,2 % à 69 % ;
- les taux de décisions d'orientation par région vers la classe de 2^{de} professionnelle varient de 22 % à 32,2 % ;
- les taux de décisions d'orientation par région en 1^{re} année de CAP varient de 5,2 % à 24,6 %.

Taux de décisions d'orientation à l'issue de la classe de 3^e (hors segpa) par ACADÉMIE



Académies classées par taux de décisions d'orientation vers la 2^{de} GT

Les taux de décisions d'orientation présentent des dispersions selon les académies :

- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 2^{de} GT varient de 46,2 % à 72,1 %, la moyenne nationale étant de 62,1 % ;
- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 2^{de} professionnelle varient de 22 % à 32,5 %, la moyenne nationale étant de 27,7 % ;
- les taux académiques de décisions d'orientation en 1^{re} année de CAP varient de 4,7 % à 24,6 %, la moyenne nationale étant de 10,2 %.

4.2. La classe de 3^e (hors prépa métiers et SEGPA)

Sont recensés ici les chiffres relatifs à la classe de 3^e à l'exclusion des 3^e SEGPA et des 3^e prépa métiers dont les choix d'orientation sont très différenciés. Ces chiffres portent sur 93,1 %¹ des élèves de toutes les classes de 3^e.

Orientation à la fin de la classe de 3^e (hors prépa métiers et SEGPA) de 2021 à 2023 - Taux de demandes, de décisions et écarts

		2021			2022			2023			T Ecart entre 2022 et 2023	
		F	G	T	F	G	T	F	G	T		
dont 2 ^{de} GT	demandes	75,8%	64,0%	69,9%	73,6%	62,3%	67,9%	72,7%	61,2%	66,9%	-1	
	décisions	73,3%	60,6%	66,9%	71,3%	59,2%	65,2%	70,0%	58,1%	64,0%	-1,2	
	écarts	+2,5	+3,4	+3	+2,3	+3,1	+2,7	+2,7	+3,1	+2,9	+0,2	
dont voie pro	global	demandes	24,2%	36,0%	30,1%	26,4%	37,7%	32,1%	27,3%	38,8%	33,1%	+1
		décisions	26,7%	39,4%	33,1%	28,7%	40,8%	34,8%	30,0%	41,9%	36,0%	+1,2
		écarts	-2,5	-3,4	-3	-2,3	-3,1	-2,7	-2,7	-3,1	-2,9	-0,2
	dont 2 ^{de} pro	demandes	18,6%	25,5%	22,0%	20,1%	26,7%	23,4%	20,8%	26,9%	23,9%	+0,5
		décisions	20,9%	28,6%	24,7%	22,3%	29,5%	25,9%	23,2%	29,9%	26,6%	+0,7
		écarts	-2,3	-3,1	-2,7	-2,2	-2,8	-2,5	-2,4	-3	-2,7	-0,2
	dont CAP	demandes	5,7%	10,5%	8,1%	6,3%	11,0%	8,7%	6,6%	11,8%	9,2%	+0,5
		décisions	5,9%	10,8%	8,4%	6,4%	11,3%	8,9%	6,7%	12,1%	9,4%	+0,5
		écarts	-0,2	-0,3	-0,3	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	-0,3	-0,2	0

pourcentages arrondis à la décimale

Effectif total de référence concerné : 620 120 élèves

En 2023, le taux de décisions d'orientation vers la voie professionnelle a globalement augmenté de 1,2 point, profitant plus à la seconde professionnelle pour les élèves de 3^e hors prépa-métiers.

Les demandes des familles et les décisions d'orientation pour la 1^{re} année de CAP continuent de progresser régulièrement depuis 2021, respectivement pour 2023 de 0,5 point.

Le taux des décisions d'orientation vers la 2^{de} GT a baissé de 1,2 point, ainsi que les demandes d'orientation des familles (-1 point) par rapport à 2022.

Les écarts entre demandes des familles et décisions des chefs d'établissement sont stables avec une tendance à la baisse ; toutefois, cette année bien qu'ils restent encore plus importants pour les garçons (3,1 points) que pour les filles (2,7 points), les décisions d'orientation des filles sont moins conformes à leurs demandes soit +0,4 point d'écart.

¹ Source BCP RS 2022

4.3. La classe de 3^e prépa métiers

La classe de 3^e prépa métiers est destinée à des élèves qui souhaitent s'orienter vers la voie professionnelle. Cette classe permet la poursuite de l'acquisition des enseignements généraux ainsi qu'un enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles, renforcé par un stage d'immersion dans ce milieu. Après la classe de 3^e prépa métiers, les élèves ont accès à toutes les voies d'orientation offertes aux élèves de 3^e, mais principalement à la 2^{de} professionnelle, un CAP sous statut scolaire ou en apprentissage. Les élèves de 3^e prépa métiers représentent 3,7 %² des élèves scolarisés en classe de 3^e.

Orientation à la fin de la classe de 3^e prépa métiers de 2021 à 2023 Taux de demandes, de décisions et écarts

		2021			2022			2023			T Ecart entre 2022 et 2023	
		F	G	T	F	G	T	F	G	T		
dont 2 ^{de} GT	demandes	3,3%	2,2%	2,6%	3,2%	1,9%	2,3%	3,4%	1,9%	2,4%	+0,1	
	décisions	2,5%	1,4%	1,8%	2,4%	1,3%	1,7%	2,8%	1,3%	1,8%	+0,1	
	écarts	+0,8	+0,8	+0,8	+0,8	+0,6	+0,6	+0,6	+0,6	+0,6	0	
dont voie pro	global	demandes	96,7%	97,8%	97,4%	96,8%	98,1%	97,7%	96,6%	98,1%	97,6%	-0,1
		décisions	97,5%	98,6%	98,2%	97,6%	98,7%	98,3%	97,2%	98,7%	98,2%	-0,1
		écarts	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	0
	dont 2 ^{de} pro	demandes	69,6%	61,0%	63,8%	69,5%	60,1%	63,4%	69,1%	60,7%	63,8%	+0,4
		décisions	68,5%	59,6%	62,5%	68,5%	58,4%	61,9%	67,7%	59,0%	62,2%	+0,3
		écarts	+1,1	+1,4	+1,3	+1	+1,7	+1,5	+1,4	+1,7	+1,6	+0,1
	dont CAP	demandes	27,1%	36,8%	33,6%	27,3%	38,0%	34,3%	27,5%	37,5%	33,8%	-0,5
		décisions	28,9%	39,0%	35,7%	29,1%	40,3%	36,4%	29,6%	39,7%	36,0%	-0,4
		écarts	-1,8	-2,2	-2,1	-1,8	-2,3	-2,1	-2,1	-2,2	-2,2	-0,1

pourcentages arrondis à la décimale

Effectif total de référence concerné : 21 032 élèves

En 2023, contrairement à l'année précédente, les demandes des familles vers la 2^{de} GT sont en légère augmentation de 0,1 point ainsi que les décisions d'orientation dans la même mesure à +0,1 point. L'augmentation de ces décisions d'orientation profite principalement aux filles (0,4 point).

Les taux de demandes et de décisions d'orientation vers la voie professionnelle sont ainsi en légère diminution cette année -0,1 point, en relation avec la baisse des demandes des familles et des décisions d'orientation spécifiquement pour les filles (-0,4 point).

Cette année, les taux des demandes et des décisions d'orientation sont favorables à la seconde professionnelle plutôt qu'à la 1^{re} de CAP, qui sont en baisse (entre 0,5 et 0,4 point). Ce sont principalement les filles qui choisissent la 2^{de} professionnelle, les garçons préférant s'orienter vers un CAP.

Les évolutions observées nécessitent une analyse prudente pouvant s'inverser d'une année à l'autre car les taux portent sur des effectifs plus faibles.

² Source BCP RS 2022

4.4. La classe de 3^e SEGPA

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage importantes. Ces difficultés ne leur ont pas permis d'acquérir les compétences du socle commun attendues à l'issue de l'école primaire. De la classe de 6^e à la classe de 3^e, il leur est proposé des enseignements adaptés qui leur permettent à la fois d'acquérir les connaissances du socle commun, de construire progressivement leur projet de formation et de préparer l'accès à une formation diplômante. Les élèves de 3^e SEGPA représentent 3,3 %³ des élèves scolarisés en classe de 3^e. La 1^{re} année de CAP constitue la voie d'orientation privilégiée des 3^e SEGPA.

Les évolutions observées nécessitent une analyse prudente : les taux portent sur des effectifs plus faibles.

Décisions d'orientation à la fin de la classe de 3^e SEGPA de 2021 à 2023
Taux de demandes, de décisions et écarts

		2021			2022			2023			T Ecart entre 2022 et 2023	
		F	G	T	F	G	T	F	G	T		
dont 2de GT	demandes	0,2%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	0,4%	0,2%	0,3%	+0,1	
	décisions	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	+0,1	
	écarts	+0,1	+0,3	+0,3	+0,2	+0,2	+0,2	+0,3	+0,1	+0,2	0	
dont voie pro	global	demandes	99,8%	99,7%	99,7%	99,8%	99,7%	99,8%	99,6%	99,8%	99,7%	-0,1
		décisions	99,9%	100,0%	100,0%	100,0%	99,9%	100,0%	99,9%	99,9%	99,9%	-0,1
		écarts	-0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,1	-0,2	0
	dont 2 ^{de} pro	demandes	14,1%	10,1%	11,6%	14,8%	9,8%	11,9%	16,7%	11,5%	13,6%	+1,7
		décisions	12,9%	8,3%	10,1%	13,8%	8,5%	10,6%	15,5%	10,0%	12,3%	+1,7
		écarts	+1,2	+1,8	+1,5	+1	+1,3	+1,3	+1,2	+1,5	+1,3	0
	dont CAP	demandes	85,7%	89,6%	88,1%	85,0%	89,9%	87,9%	83,0%	88,3%	86,2%	-1,7
		décisions	87,0%	91,6%	89,9%	86,2%	91,4%	89,4%	84,4%	89,9%	87,7%	-1,7
		écarts	-1,3	-2	-1,8	-1,2	-1,5	-1,5	-1,4	-1,6	-1,5	0

Les taux de demandes et de décisions spécifiques hors voies d'orientation (vers des institutions médico-sociales) en 3^e SEGPA, inférieurs à 0,1%, ne sont pas indiqués, mais pris en compte dans les taux de passage total.
pourcentages arrondis à la décimale

Effectif total de référence concerné : 20 288 élèves

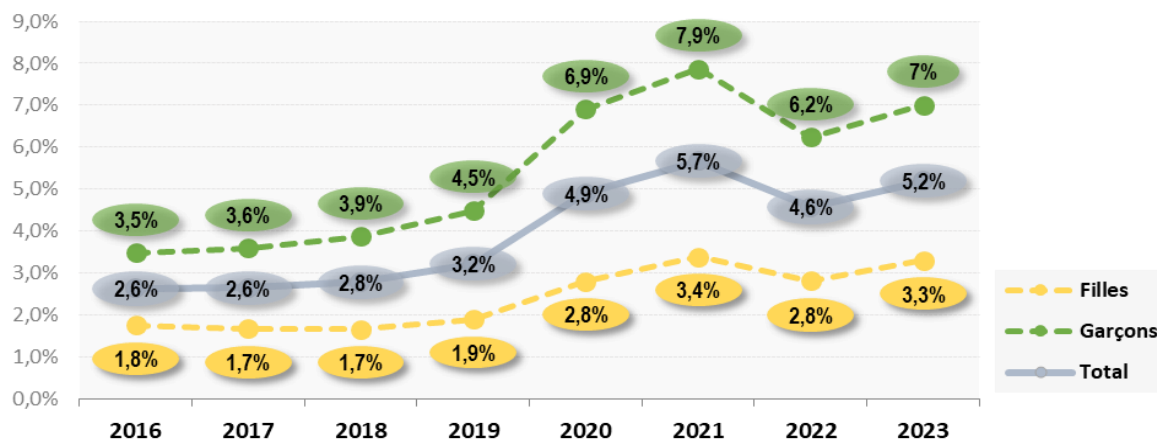
5. Poursuite d'études en apprentissage après la classe de 3^e

Les jeunes issus de la classe de 3^e, de 15 ans révolus et plus, peuvent suivre une formation professionnelle (CAP ou bac pro) en alternance. Cette formation est proposée en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en unités de formation d'apprentis (UFA), sections publiques d'apprentissage intégrées aux EPLE.

³ Source BCP RS 2022

5.1. Les intentions exprimées dans le cadre du dialogue d'orientation

Evolution des intentions de formation sous statut d'apprenti Toutes classes de 3^e confondues de 2016 à 2023



Sur la base de l'effectif total des élèves ayant formulé une demande d'orientation après la 3^e dont la 3^e SEGPA

Cette année, le taux des intentions de formation sous statut d'apprenti, en baisse l'année dernière après une augmentation constante depuis 2016, reprend sa progression. Le taux global se situe à 5,2 %, affichant une hausse de 0,6 point par rapport à l'année précédente, sans atteindre le taux de 2021.

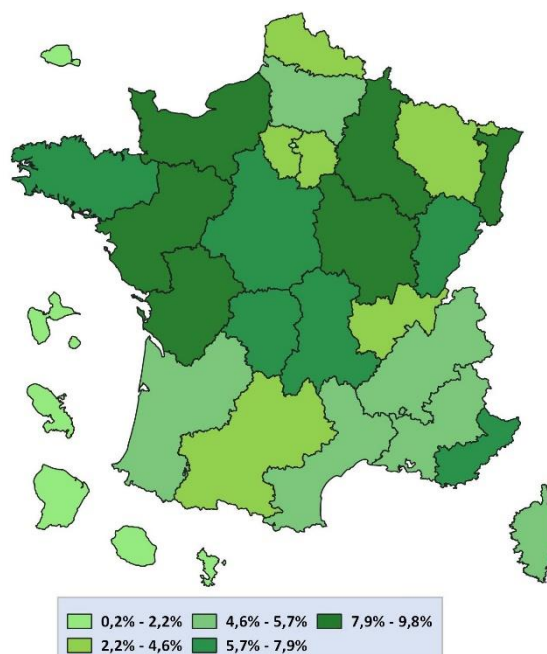
En 2023, les intentions de poursuite en apprentissage toutes troisièmes s'élève à 34 362 jeunes (+5 100 par rapport à 2022) ; l'augmentation des demandes étant plus importante pour les garçons (23 822 contre 20 453 en 2022).

Au regard de la voie professionnelle, dont l'attrait se poursuit cette année et représente globalement 246 089 élèves, les demandes en apprentissage représentent une part de 14% en progression cette année de +1,4 point (12,6 % en 2022).

L'augmentation globale des demandes de formation en apprentissage est plus sensible pour les garçons que pour les filles ; une hausse de 0,8 point pour les garçons et 0,5 point pour les filles.

Dispersions selon les académies

Taux des demandes de poursuite d'études sous statut d'apprenti à l'issue de la classe de 3^e dont les 3^e SEGPA en 2023



Les taux de demandes d'études sous statut d'apprenti varient de 0,2 % à 9,8 % avec une moyenne nationale de 5,2 % (en augmentation de 0,6 point par rapport à 2022).

5.2. Affelnet et apprentissage

Depuis la campagne 2020, l'offre de formation en apprentissage est publiée dans le service en ligne affectation favorisant une égale visibilité avec les formations scolaires. Les représentants légaux des élèves peuvent désormais saisir, directement par ce service en ligne, leurs demandes de poursuite d'étude dans l'ensemble des formations.

Mis en place en 2021, le catalogue des offres en apprentissage collecté par les Carif-Oref permet d'alimenter l'application Affelnet-lycée. Le service en ligne affectation expose une liste d'employeurs potentiels extraite du site internet labonnealternance.fr pour chaque offre de formation en apprentissage consultée. Lors de la campagne 2023, les candidats à l'apprentissage ont pu transmettre directement leurs lettres de candidatures aux employeurs et solliciter un rendez-vous auprès des CFA. Enfin, les coordonnées des candidats sont adressées à tous les CFA leur permettant de proposer aux candidats un accompagnement à la recherche d'un employeur.

Le jeune apprenti qui débute sa formation en CFA a trois mois pour procéder à la signature de son contrat, bénéficiant durant cette période du statut de stagiaire de la formation professionnelle et d'aide dans la recherche d'un employeur.

La demande enregistrée dans Affelnet-lycée pour les formations en apprentissage progresse encore lors de cette campagne 2023. **95 577 candidats ont formulé au moins un vœu pour une formation sous statut d'apprenti (89 246 en 2022) soit une augmentation de 7,1 %.**

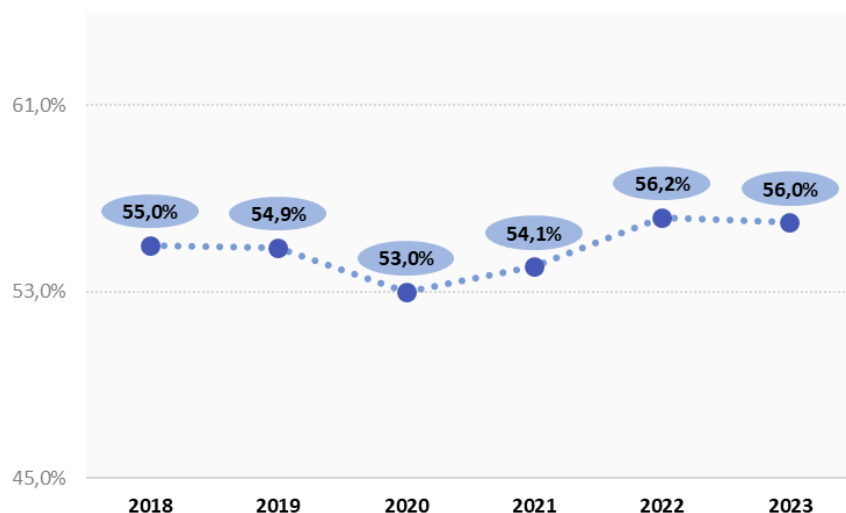
42,7 % des candidats ont formulé leurs vœux via le service en ligne affectation soit une augmentation de 18 % consécutive à une augmentation de 28 % l'année précédente. Depuis sa première année de mise en œuvre en 2020, le nombre de vœux formulés pour l'apprentissage par le service en ligne a plus que doublé (18 824 en 2020 ; 40 814 en 2023).

Au total, 124 377 vœux pour l'apprentissage ont été formulés soit une augmentation de 8,9 % par rapport à l'année 2022. Cette évolution confirme et poursuit la progression observée depuis juin 2018.

Année de la campagne	Nombre total de vœux formulés pour l'apprentissage	dont vœux de 1 ^{er} rang	Part des <u>vœux 1</u> en apprentissage par rapport à l'ensemble des <u>vœux 1</u> tous statuts
2018	82 209	38 486	4,4 %
2019	85 125	38 944	4,5 %
2020	93 709	37 743	4,6 %
2021	103 141	43 243	5,2 %
2022	114 181	50 152	10,7 %
2023	124 377	53 489	8,9 %

53 489 candidats (43 %) ont positionné un vœu apprentissage au premier rang de leurs choix, contre 50 152 en 2022, soit une augmentation de 6,7 %.

Part des vœux formulés en rang 1 sur l'ensemble des candidats ayant choisi l'apprentissage

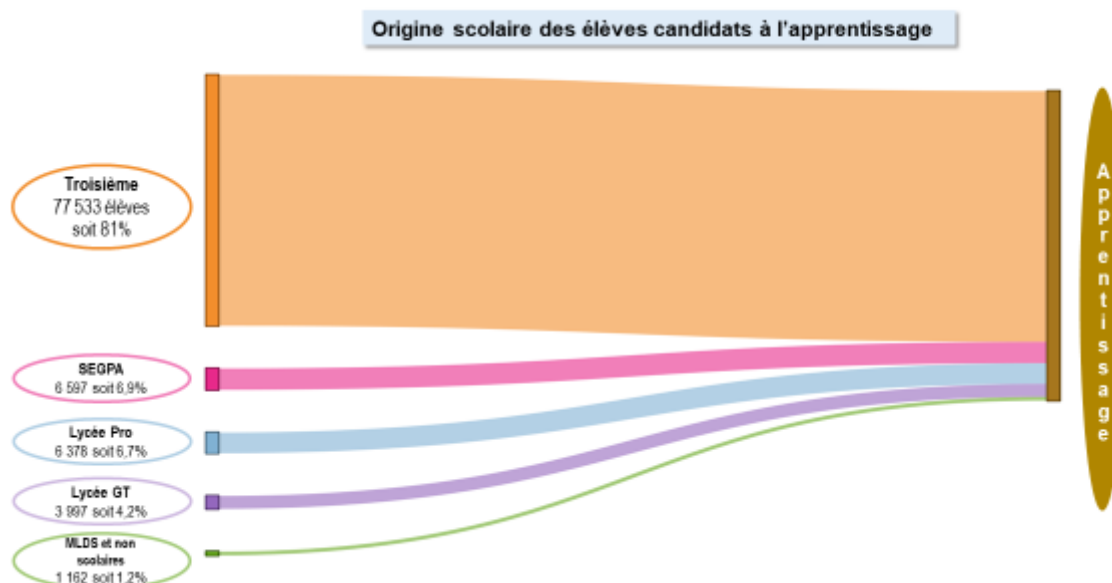


La part des vœux formulés au 1^{er} rang parmi les vœux en apprentissage (56 %) est en léger recul (-0,2 point).

Profil des candidats : évolutions mineures

- ✚ la part des candidates (32,5 %) augmente de 9,2 % après une augmentation de 16,1 % en 2022. En 4 ans la part des candidates a augmenté de 4 points.
- ✚ la moyenne d'âge des candidats reste stable à 15 ans et 4 mois
- ✚ 26,7 % sont des collégiens boursiers (-0,7 point par rapport à 2022). En 3 ans la part des élèves boursiers a diminué de 1,1 point.
- ✚ 71,9 % ont des représentants légaux issus de catégories socio-professionnelles moyennes ou défavorisées (71,3 % en 2022) (10,7 % des catégories socio-professionnelles sont indéterminées).
- ✚ 10,3 % sont scolarisés dans un établissement REP-REP+ (+0,4 point par rapport à 2022)

Répartition des élèves candidats à l'apprentissage selon leur origine scolaire



On observe une légère baisse de la part des élèves candidats à l'apprentissage issus de lycée professionnel (-0,2 point) et de lycée général et technologique (-0,3 point).

5.3. Offre de formation « apprentissage » par région académique

Région / académie	Nombre d'offres de formation ⁴	Nombre de vœux 1	Nombre total de vœux
Auvergne - Rhône - Alpes	904	8 120	18 374
Clermont-Ferrand	282	1 376	3 492
Grenoble	326	3 678	7 872
Lyon	296	3 066	7 010
Bourgogne - Franche-Comté	461	3 607	8 188
Besançon	208	1 488	3 633
Dijon	253	2 119	4 555
Bretagne / Rennes	302	2 816	5 486
Centre - Val de Loire / Orléans-Tours	407	3 586	8 965
Corse	39	172	335
Grand Est	813	3 910	10 132
Nancy-Metz	341	1 084	3 316
Reims	221	1 313	2 677
Strasbourg	251	1 513	4 139
Hauts-de-France	571	2 929	8 616
Amiens	167	1 070	2 623
Lille	404	1 859	5 993
Ile-de-France	493	3 353	10 118
Créteil	187	1 499	4 249
Paris	92	323	1 012
Versailles	214	1 531	4 857
Normandie	325	4 505	9 039
Nouvelle Aquitaine	786	6 807	15 017
Bordeaux	384	3 654	7 504
Limoges	137	724	2 050
Poitiers	265	2 429	5 463
Occitanie	736	5 262	11 621
Montpellier	235	2 825	5 731
Toulouse	501	2 437	5 890
Pays-de-la-Loire / Nantes	464	4 699	8 585
Provence - Alpes - Côte d'Azur	519	3 523	9 176
Aix-Marseille	337	2 100	5 112
Nice	182	1 423	4 064
GUADELOUPE	58	89	275
GUYANE	13	34	138
LA REUNION	18	50	229
MARTINIQUE	11	13	44
MAYOTTE	10	14	39
Total général	6 930	53 489	124 377

⁴ Tous niveaux confondus

6. Bilan 2023 de l'affectation

6.1. Résultat de l'affectation au tour principal

	Voie d'orientation du vœu 1	Nb total d'élèves ayant fait au moins un vœu (public, privé et apprentissage)	Nb élèves ayant fait un 1 ^{er} vœu dans la voie d'orientation (hors vœu de recensement)	% d'élèves non admis	Nb total d'admis (quel que soit le rang du vœu)	Taux d'admis dans la voie
Palier 3^e	CAP	105 007	89 715	28,7%	63 220	60,2%
	2 ^{de} pro	196 743	193 785	17,3%	160 215	81,4%
	Voie Professionnelle	301 750	283 500	20,9%	223 435	74,0%
	2 ^{de} GT	416 982	416 731	1,5%	410 599	98,5%
	Total	1 020 482	983 731	12,7%	857 469	84,0%
Palier 2^{de}	1 ^{re} professionnelle	151 848	151 721	8,9%	138 169	91,0%
	1 ^{re} technologique	125 144	125 141	4,8%	119 089	95,2%
	Autre	47 077	19 537	36,5%	12 346	26,2%
	Total	324 069	296 399	9,0%	269 604	83,2%

Source de données : Affelnet-lycée 2023

6.2. Pression en CAP et seconde professionnelle

Les taux de pression de l'affectation en première année de CAP et en seconde professionnelle mesurent les écarts entre la demande et l'offre pour chaque formation proposée dans les établissements scolaires publics. Les extrêmes observés, traduits par les minima et maxima, montrent les dispersions géographiques et la variation existant entre académies.

Taux de pression des principales spécialités de 1^{re} année de CAP

Principales spécialités de CAP	Taux de pression moyen	Taux de pression maxi	Taux de pression mini
Accompagnant éducatif petite enfance	2,1	3,0	0,0
Agent de propreté et d'hygiène	0,5	0,6	0,5
Agent de sécurité	1,2	1,7	0,9
Agent prévention médiation	0,6	0,6	0,6
Ass. tech. en milieu familial et collectif	0,8	0,9	0,7
Carreleur mosaïste	0,3	0,6	0,0
Charpentier bois	0,4	0,4	0,4
Commerc. services en hôtel-café-restaurant	0,8	1,3	0,0
Conducteur d'installations de production	0,6	0,6	0,6
Cuisine	1,7	2,4	0,0
Ebéniste	0,6	0,8	0,5
Electricien	1,4	3,4	0,0
Equipier polyvalent du commerce	1,4	2,2	0,0
Esthétique cosmétique parfumerie	0,8	1,7	0,0
Installateur en froid conditionnement d'air	1,4	1,4	1,4
Interventions maintenance technique des bâtiments	0,7	1,7	0,0
Maçon	0,9	1,5	0,0
Maintenance véhicules Opt A voitures particulières	2,2	3,2	1,5
Menuisier fabricant de menuiserie, mob. et agenc.	0,8	1,3	0,0
Menuisier installateur	0,8	0,8	0,8
Métallier	0,8	1,3	0,4
Métiers de la coiffure	2,2	2,9	1,5
Métiers de la mode - vêtement flou	1,0	1,4	0,7
Métiers du plâtre et de l'isolation	0,4	0,9	0
Monteur en installations sanitaires	1,1	1,7	0,3
Monteur en installations thermiques	0,8	1,2	0,0
Opérateur/opératrice logistique	1,1	1,5	0,6
Pâtissier	1,9	3,3	0,0
Peintre applicateur de revêtements	1,4	2,5	0,0
Production serv. en restaur. (rapide, collective, cafétaria)	1,2	2,0	0,0
Réalisation industriel chaudron.soud. Opt.A chaud.	1,0	1,4	0,6
Carrossier automobile réparation des carrosseries	0,7	1,5	0,0
Signalétique et décors graphiques	1,1	1,1	1,1

Capacités nationales supérieures à 25, taux de pression minimum supérieur à 0

Taux de pression globaux les plus élevés

Taux de pression globaux les plus faibles

Taux de pression = nombre de premiers vœux sur capacité de carte scolaire (établissements publics seulement)

Taux de pression de 2^{de} professionnelle

Principales spécialités ou familles de métiers de 2 ^{de} professionnelle	Taux de pression moyen	Taux de pression maxi	Taux de pression mini
Acc.soins-service personne Opt 2 ^{de} commune	1,3	2,7	1,0
Animation-Enfance et personnes âgées	1,7	2,7	0,7
Artisanat et métiers d'art : com. visuelle vis. pluri-média	2,4	3,0	1,8
Artisanat et métiers d'art : marchandisage visuel	1,4	1,4	1,4
Conducteur transport routier marchandises	1,7	2,0	1,4
Hygiène propreté stérilisation	0,3	0,4	0,3
Maintenance véhicules OptA voitures particulières	0,7	0,7	0,7
Maintenance nautique	1,2	1,2	1,1
Métiers de l'aéronautique 2 ^{de} commune	1,9	2,5	1,3
Métiers de l'alimentation 2 ^{de} commune	1,6	2,3	1,3
Métiers relation client 2 ^{de} commune	1,4	2,0	0,7
Métiers agenc.menus.ameub. 2 ^{de} commune	0,8	1,3	0,4
Métiers beauté et bien-être 2^{de} commune	2,0	2,9	1,2
Métiers con.dur.bât.et trav.pub.2 ^{de} commune	0,9	1,8	0,5
Métiers étud. et modélisation numérique 2 ^{de} commune	1,0	1,7	0,3
Métiers gest. adm.du trans. et de la logist. 2 ^{de} commune	0,9	1,9	0,5
Métiers hôtellerie restauration 2 ^{de} commune	1,1	1,6	0,7
Métiers indus.graphique et comm. 2 ^{de} commune	0,7	0,9	0,6
Métiers maintenance mater. véhicules 2 ^{de} commune	1,3	1,8	0,9
Métiers pilota. maint.inst.automat. 2 ^{de} commune	0,6	0,8	0,2
Métiers réal.ens.méca.indust. 2 ^{de} commune	0,8	1,0	0,6
Métiers des transitions numér. éner. 2 ^{de} commune	1,1	1,6	0,8
Métiers de la mode - vêtement	1,3	2,0	0,8
Métiers de la sécurité	2,7	4,4	1,2
Métiers du cuir 2^{de} commune	0,3	0,3	0,3
Modélisation et prototypage 3D	1,0	1,4	0,7
Plastiques et composites	0,5	0,5	0,5
Réparation des carrosseries	0,9	1,3	0,5
Technicien constructeur des bois	0,6	0,8	0,4

Capacités nationales supérieures à 25, taux de pression minimum supérieur à 0

Taux de pression globaux les plus élevés

Taux de pression globaux les plus faibles

Taux de pression = nombre de premiers vœux sur capacité de carte scolaire (établissements publics seulement)

7. Demandes et décisions d'orientation en fin de classe de 2^{de} GT

7.1. Décisions d'orientation toutes voies confondues

Décisions d'orientation à la fin de la classe de 2^{de} générale et technologique vers la classe de 1^{re} de 2021 à 2023
taux de demandes, de décisions et écarts

		2021			2022			2023			Ecart entre 2022 et 2023	Effectif concerné en 2023
		F	G	T	F	G	T	F	G	T		
Total 1^{re} générale	demandes	72,4%	68,4%	70,5%	70,5%	66,4%	68,6%	70,7%	66,9%	68,9%	+0,3	286 086
	décisions	69,8%	64,7%	67,5%	68,3%	63,4%	66,0%	68,5%	63,9%	66,4%	+0,4	
	écarts	+2,6	+3,7	+3	+2,2	+3	+2,6	+2,2	+3	+2,5	-0,1	
1^{re} STAV	demandes	0,2%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	-0,1	926
	décisions	0,5%	0,6%	0,5%	0,6%	0,8%	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	+0,1	
	écarts	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,6	-0,4	-0,5	-0,6	-0,6	-0,2	
1^{re} STD2A	demandes	1,5%	0,5%	1,1%	1,5%	0,6%	1,1%	1,6%	0,5%	1,1%	0	4 595
	décisions	1,5%	0,6%	1,1%	1,5%	0,5%	1,1%	1,7%	0,6%	1,2%	+0,1	
	écarts	0	0	0	0	+0,1	0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	
1^{re} STHR	demandes	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%	0,5%	+0,1	1 910
	décisions	0,6%	0,6%	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0	
	écarts	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,3	-0,2	+0,1	
1^{re} STI2D	demandes	0,8%	9,8%	4,9%	0,9%	9,9%	5,0%	1,0%	9,7%	5,0%	0	20 765
	décisions	0,9%	10,7%	5,3%	1,0%	10,8%	5,5%	1,1%	10,8%	5,5%	0	
	écarts	-0,1	-0,9	-0,4	-0,1	-0,9	-0,5	-0,1	-1,1	-0,5	0	
1^{re} STL	demandes	1,2%	1,0%	1,1%	1,2%	1,0%	1,1%	1,2%	1,0%	1,1%	0	4 610
	décisions	1,3%	1,2%	1,3%	1,4%	1,2%	1,3%	1,4%	1,2%	1,3%	0	
	écarts	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	0	
1^{re} STMG	demandes	13,6%	13,3%	13,5%	15,2%	14,9%	15,0%	14,8%	14,7%	14,8%	-0,2	61 266
	décisions	15,4%	15,1%	15,2%	16,4%	16,1%	16,3%	15,9%	15,5%	15,7%	-0,6	
	écarts	-1,8	-1,8	-1,7	-1,2	-1,2	-1,3	-1,1	-0,8	-0,9	+0,4	
1^{re} ST2S	demandes	5,8%	1,2%	3,7%	5,6%	1,2%	3,6%	5,7%	1,2%	3,6%	0	14 930
	décisions	6,2%	1,3%	4,0%	6,1%	1,4%	3,9%	6,3%	1,4%	4,0%	+0,1	
	écarts	-0,4	-0,1	-0,3	-0,5	-0,2	-0,3	-0,6	-0,2	-0,4	-0,1	
1^{re} S2TMD	demandes	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0	479
	décisions	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0	
	écarts	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0	
BT Métiers de la musique	demandes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0	47
	décisions	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	+0,1	
	écarts	-0,08	-0,11	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	
Total 1^{re} technologique¹	demandes	23,7%	26,6%	25,0%	25,2%	28,3%	26,6%	25,1%	27,9%	26,4%	-0,2	109 528
	décisions	26,5%	30,4%	28,3%	28,0%	31,8%	29,8%	28,0%	31,4%	29,5%	-0,3	
	écarts	-2,8	-3,8	-3,3	-2,8	-3,5	-3,2	-2,9	-3,5	-3,1	+0,1	
Total toutes premières	demandes	96,0%	95,0%	95,6%	95,7%	94,7%	95,3%	95,8%	94,8%	95,3%	0	395 614
	décisions	96,4%	95,0%	95,8%	96,3%	95,2%	95,8%	96,4%	95,3%	95,9%	+0,1	
	écarts	-0,4	0,0	-0,2	-0,6	-0,5	-0,5	-0,6	-0,5	-0,6	-0,1	

Pourcentages arrondis à la décimale

¹ Y compris 1^{re} année de BT

Population de référence en 2023 : 415 010

Point sur la procédure d'orientation à l'issue de la classe de 2^{de} GT

Comme pour le palier d'orientation de 3^e, les demandes et les décisions d'orientation en fin de 2^{de} GT sont formulées dans le cadre des voies d'orientation définies par l'arrêté du 19 juillet 2019 : classes de 1^{re} puis de terminale préparant soit au baccalauréat général, soit aux différents bacs technologiques (STMG, STI2D, STL, ST2S, STAV, STD2A, STHR, S2TMD), soit au brevet de technicien métiers de la musique.

Par conséquent, la décision d'orientation ne peut porter sur la voie professionnelle qui constitue un parcours particulier hors voies d'orientation.

En 2023, le taux de décisions d'orientation en classe de 1^{re} générale est en hausse ainsi que celui des demandes d'orientation vers cette voie. Par réciprocity, le taux de décisions d'orientation vers la 1^{re} technologique est en baisse ainsi que celui des demandes.

Le taux de demandes des familles **vers la 1^{re} technologique** (26,4 %) en 2023, est en deçà du taux de 2022, une légère baisse de 0,2 point.

Le taux de décisions d'orientation des élèves **vers la voie technologique** (29,5 %) diminue également de 0,3 point par rapport à 2022, résultant notamment de la baisse des décisions d'orientation vers la 1^{re} STMG.

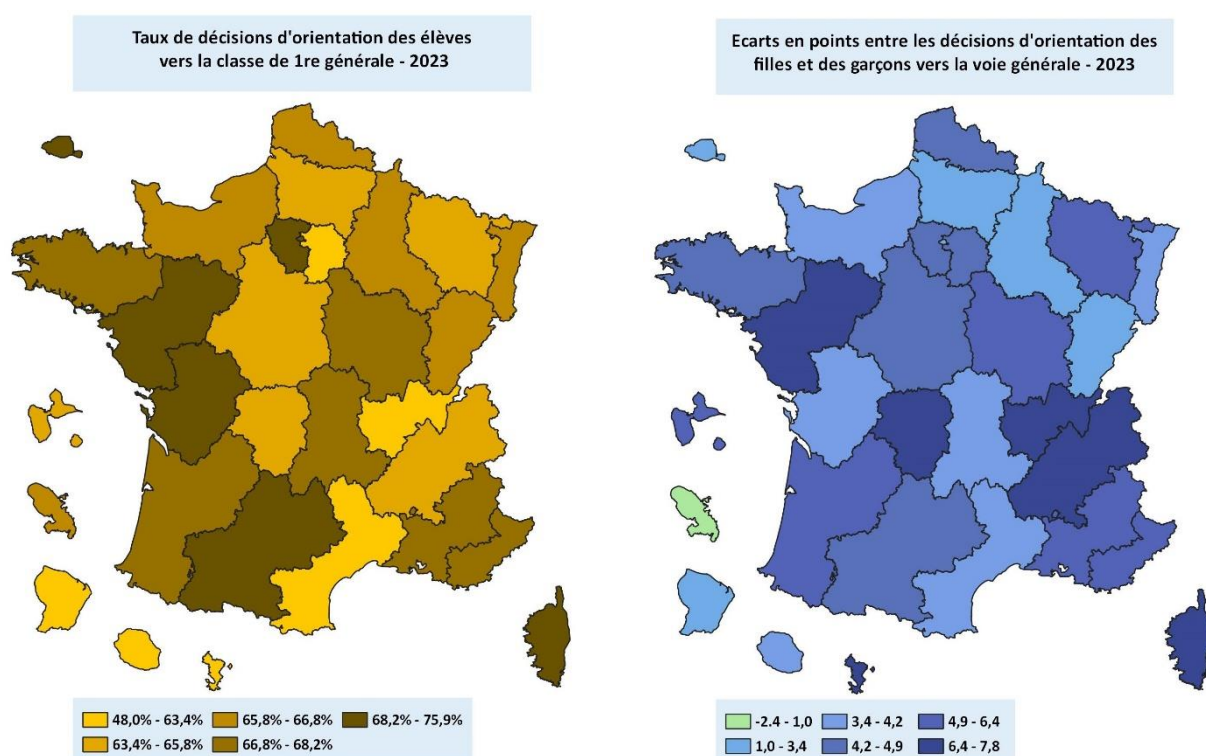
Les écarts entre les demandes et les décisions d'orientation vers les séries technologiques continuent globalement de diminuer depuis 2021 (*de -3,3 points en 2021 à -3,1 points en 2023 soit -0,2 point*). Globalement négatifs du fait de taux de décision d'orientation plus importants que les taux de demandes des familles vers la voie technologique.

Pour ce qui concerne la série STMG, avec la baisse conjointe des taux de demandes et de décisions d'orientation, l'écart diminue de 0,4 point de -1,3 point en 2022 à -0,9 point en 2023.

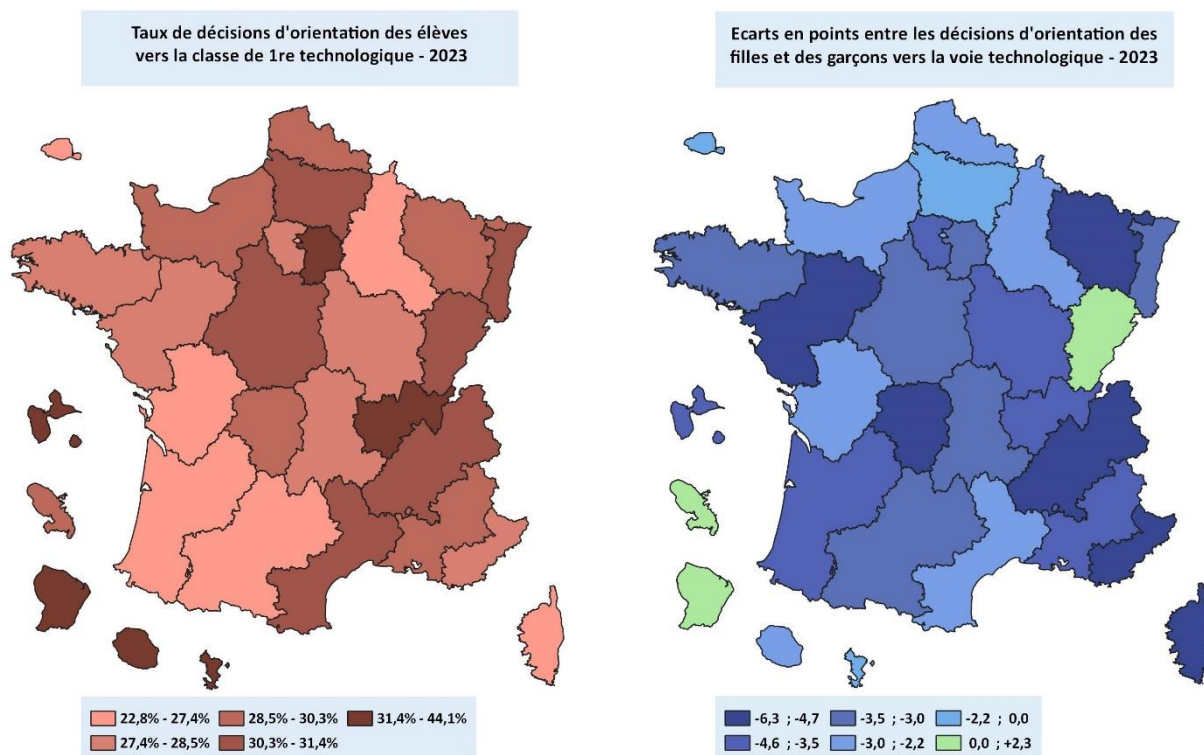
Pour les séries STAV et ST2S, les écarts augmentent (+0,2 point et +0,1 point) pour les filles, notamment du fait d'une hausse des décisions d'orientation dans ces séries, au-delà de leurs demandes d'orientation et creusant les déterminismes de genre dans l'orientation des élèves.

L'écart entre les demandes d'orientation en classe de première générale et les décisions reste positif à +2,5 points témoignant de demandes supérieures aux décisions d'orientation dans cette voie.

Dispersions dans la répartition des décisions d'orientation entre les filles et les garçons vers les classes de 1^{re} générale et de 1^{re} technologique

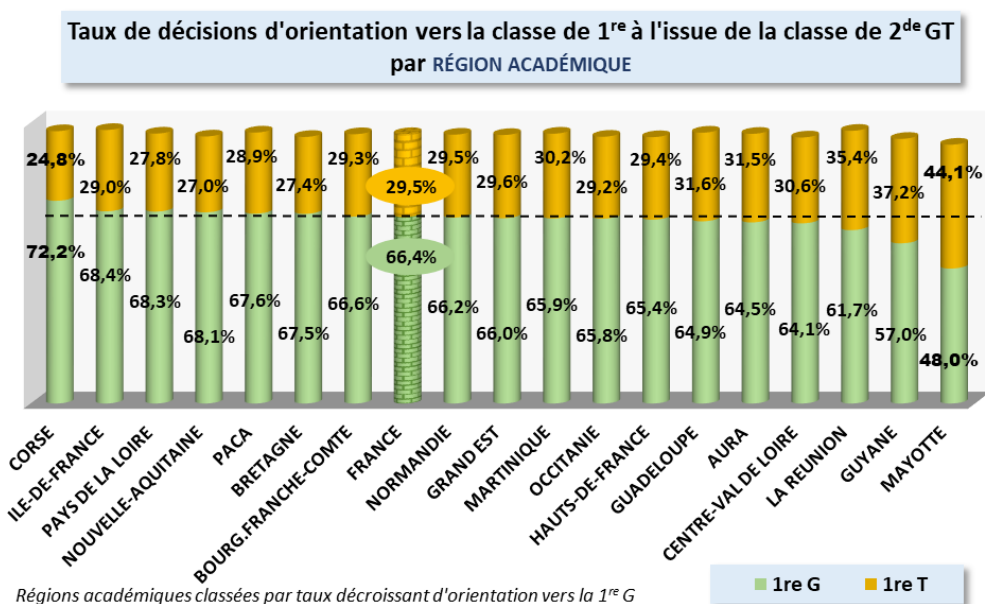


La première carte présente les variations entre les académies des taux de décisions d'orientation des élèves vers la classe de 1^{re} générale ; la seconde montre les différents écarts, entre les décisions d'orientation des filles et des garçons pour cette voie. *L'académie de la Martinique se distingue avec un écart négatif indiquant un taux plus important pour les garçons par rapport aux filles.*



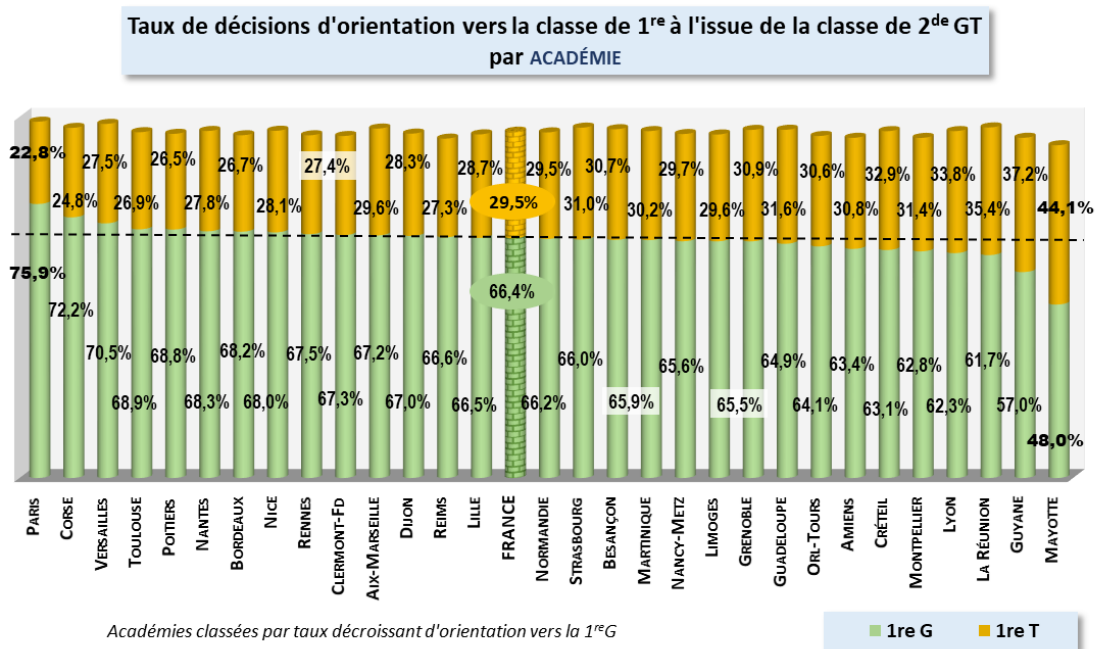
La première carte présente les variations entre les académies des taux de décisions d'orientation des élèves vers la classe de 1^{re} technologique ; la seconde montre les différents écarts, entre les décisions d'orientation des filles et des garçons pour cette voie. *Les académies de Besançon, la Guyane et la Martinique se distinguent avec un écart négatif indiquant un taux plus important pour les filles par rapport aux garçons.*

Dispersion selon les régions académiques et les académies



Le graphique ci-dessus permet de rendre compte des dispersions entre régions académiques :

- les taux de décisions d'orientation par région vers les classes de 1^{re} générale varient de 48 % à 72,2 % ;
- les taux académiques de décisions d'orientation vers les classes de 1^{re} technologique varient de 24,8 % à 44,1 %.



- les taux académiques de décisions d'orientation vers les classes de 1^{re} générale varient de 48 % à 75,9 % (66,4 % de moyenne nationale) ;
- les taux académiques de décisions d'orientation vers les classes de 1^{re} technologique varient de 22,8 % à 44,3 % (29,5 % de moyenne nationale) ;
- les taux académiques de décisions d'orientation vers la classe de 1^{re} toutes voies confondues, varient de 92,1 % à 98,7 %, avec une moyenne nationale de 95,9 %. Le taux académique minimum des décisions d'orientation augmente régulièrement +3,5 points (en 2022, 88,6 %).

7.2. Voie générale : choix des enseignements de spécialité

Les élèves de 2^{de} GT choisissant de s'orienter dans la voie générale sont invités à indiquer les enseignements de spécialité qu'ils souhaitent suivre en classe de première. Ils sont ensuite répartis en classe de première générale dans les enseignements de spécialité conformément à leurs choix.

Les choix d'enseignements de spécialité en première générale

Enseignement de spécialité	Filles	Taux des filles (%)	Garçons	Taux des garçons (%)	Elèves	Taux des élèves (%)	Part des filles/élèves (%)
Mathématiques	89 013	51,9	100 485	71,5	189 498	60,7	47,0
Sciences économiques et sociales	82 065	47,8	57 978	41,3	140 043	44,9	58,6
Physique-chimie	57 237	33,3	69 667	49,6	126 904	40,7	45,1
Sciences de la vie et de la Terre	71 762	41,8	49 187	35,0	120 949	38,7	59,3
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	66 485	38,7	41 738	29,7	108 223	34,7	61,4
Humanités, littérature et philosophie	50 092	29,2	12 300	8,8	62 392	20,0	80,3
LLCER anglais	31 313	18,2	14 170	10,1	45 483	14,6	68,8
LLCER anglais monde contemporain	27 413	16,0	16 445	11,7	43 858	14,1	62,5
Numérique et sciences informatiques	7 125	4,2	28 904	20,6	36 029	11,5	19,8
Sciences de l'ingénieur	2 954	1,7	15 149	10,8	18 103	5,8	16,3
Arts plastiques	10 168	5,9	2 640	1,9	12 808	4,1	79,4
Éducation physique, pratiques et culture sportives	2 599	1,5	6 116	4,4	8 715	2,8	29,8
LLCER espagnol	5 608	3,3	1 927	1,4	7 535	2,4	74,4
Cinéma-audiovisuel	3 125	1,8	2 014	1,4	5 139	1,6	60,8
Histoire des arts	2 628	1,5	634	0,5	3 262	1,0	80,6
Théâtre	2 075	1,2	655	0,5	2 730	0,9	76,0
Musique	1 106	0,6	752	0,5	1 858	0,6	59,5
Littérature et LCA latin	442	0,3	144	0,1	586	0,2	75,4
Danse	461	0,3	41	0,0	502	0,2	91,8
Biologie-écologie*	240	0,1	127	0,1	367	0,1	65,4
LLCER italien	181	0,1	83	0,1	264	0,1	68,6
Littérature et LCA grec	166	0,1	54	0,0	220	0,1	75,5
LLCER allemand	126	0,1	59	0,0	185	0,1	68,1
Arts du cirque	95	0,1	45	0,0	140	0,0	67,9
LLCER créole	85	0,0	42	0,0	127	0,0	66,9
LLCER portugais	61	0,0	36	0,0	97	0,0	62,9
LLCER corse	40	0,0	40	0,0	80	0,0	50,0
LLCER occitan	12	0,0	15	0,0	27	0,0	44,4
LLCER catalan	6	0,0	5	0,0	11	0,0	54,5
LLCER basque	9	0,0	1	0,0	10	0,0	90,0
LLCER breton	2	0,0	4	0,0	6	0,0	33,3
LLCER tahitien	2	0,0	0	0	2	0,0	100,0
Total des enseignements demandés	514 696		421 457		936 153		

* proposée dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole

Sur un effectif total de 312 155 élèves ayant demandé au moins un enseignement de spécialité (171 626 filles et 140 529 garçons).

Lecture : 60,7 % des élèves ayant demandé au moins un enseignement de spécialité envisagent de suivre l'enseignement des mathématiques en première générale, 47 % sont des filles.

Les dix enseignements de spécialité en 1^{re} générale choisis de préférence par les filles et les garçons

FILLES	Nombre de demandes	Taux des filles (%)	GARÇONS	Nombre de demandes	Taux des garçons (%)
Mathématiques	89 013	51,9	Mathématiques	100 485	71,5
Sciences économiques et sociales	82 065	47,8	Physique-chimie	69 667	49,6
Sciences de la vie et de la Terre	71 762	41,8	Sciences économiques et sociales	57 978	41,3
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	66 485	38,7	Sciences de la vie et de la Terre	49 187	35
Physique-chimie	57 237	33,3	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	41 738	29,7
Humanités, littérature et philosophie	50 092	29,2	Numérique et sciences informatiques	28 904	20,6
LLCER anglais	31 313	18,2	LLCER anglais monde contemporain	16 445	11,7
LLCER anglais monde contemporain	27 413	16	Sciences de l'ingénieur	15 149	10,8
Arts plastiques	10 168	5,9	LLCER anglais	14 170	10,1
Numérique et sciences informatiques	7 125	4,2	Humanités, littérature et philosophie	12 300	8,8

Dans le tableau ci-dessus, on peut noter que neuf des dix enseignements de spécialité « préférés » des filles et des garçons sont identiques mais répartis différemment.

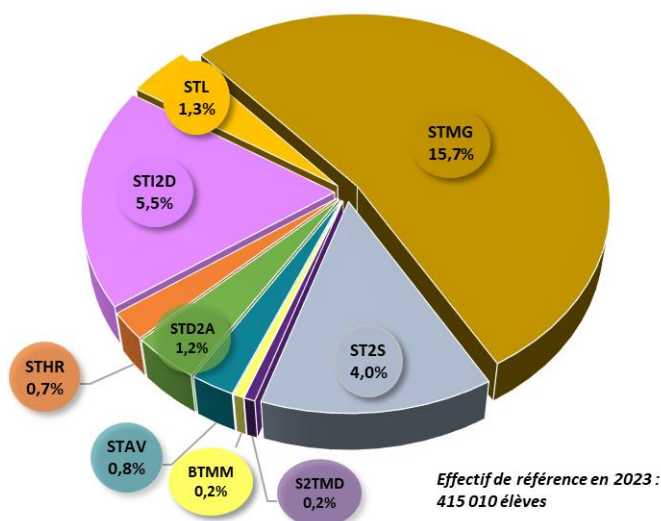
Si le choix des mathématiques, en recul cette année, arrive au 1^{er} rang pour les filles et les garçons, ces dernières les choisissent à 51,9 % contre 71,5 % pour les garçons (*soit un écart de +19,6 points à la faveur de ces derniers*). Le taux du choix des filles est sensiblement équivalent à celui de 2021 qui était de 51,8 %.

A noter également, un choix particulier pour chacun : les filles ont opté en 9^e position pour les arts plastiques tandis que les garçons optent pour les sciences de l'ingénieur au 8^e rang.

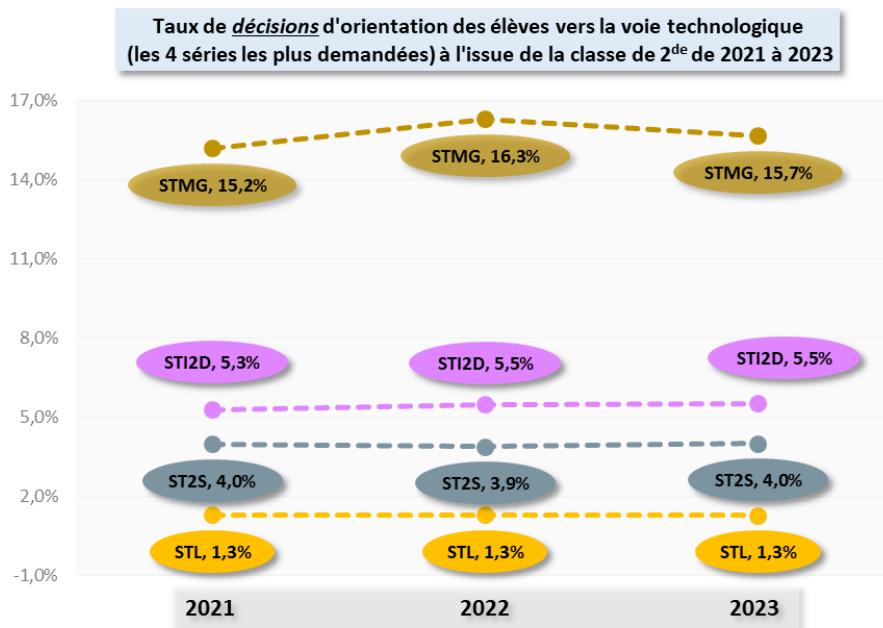
7.3. Orientation vers la voie technologique

À l'issue d'une 2^{de} GT, les élèves peuvent s'orienter dans l'une des séries de la voie technologique. Après le baccalauréat, ils peuvent ensuite poursuivre des études supérieures, notamment en BTS et BUT. Les élèves les plus motivés peuvent intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles, une école d'ingénieur post-bac voire une licence.

Taux de décisions d'orientation vers les différentes séries technologiques à l'issue de la 2^{de} GT

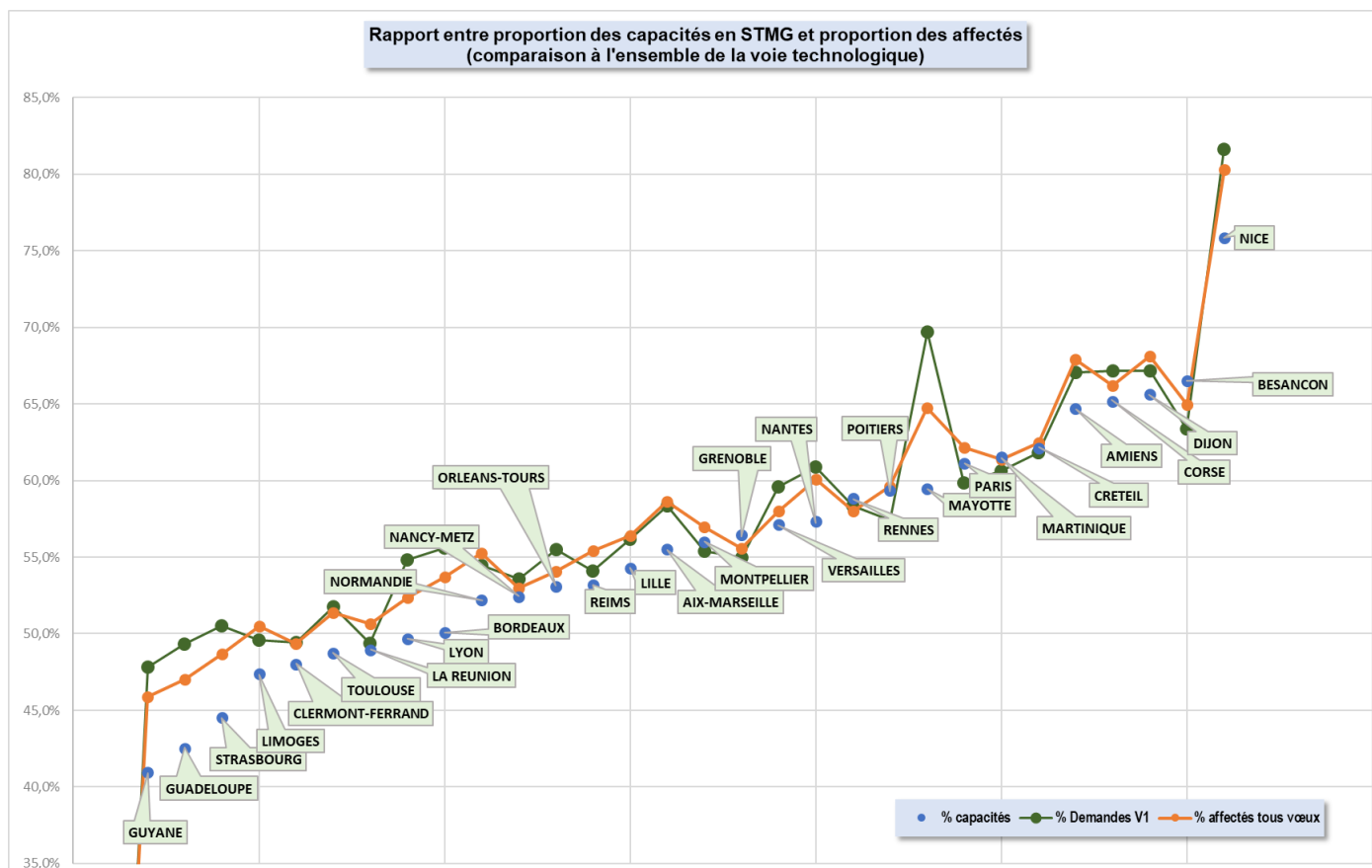


Evolution des taux de décisions d'orientation vers la voie technologique de 2021 à 2023



La hausse des décisions d'orientation pour la voie générale résulte principalement de la baisse des décisions pour la voie technologique de la série STMG (-0,6 point soit 15,7 %). Les taux de décisions d'orientation des séries STI2D, STHR, STL et S2TMD restent constants par rapport à 2022 ; les séries STAV, STD2A, ST2S et BT musique augmentent légèrement de 0,1 point.

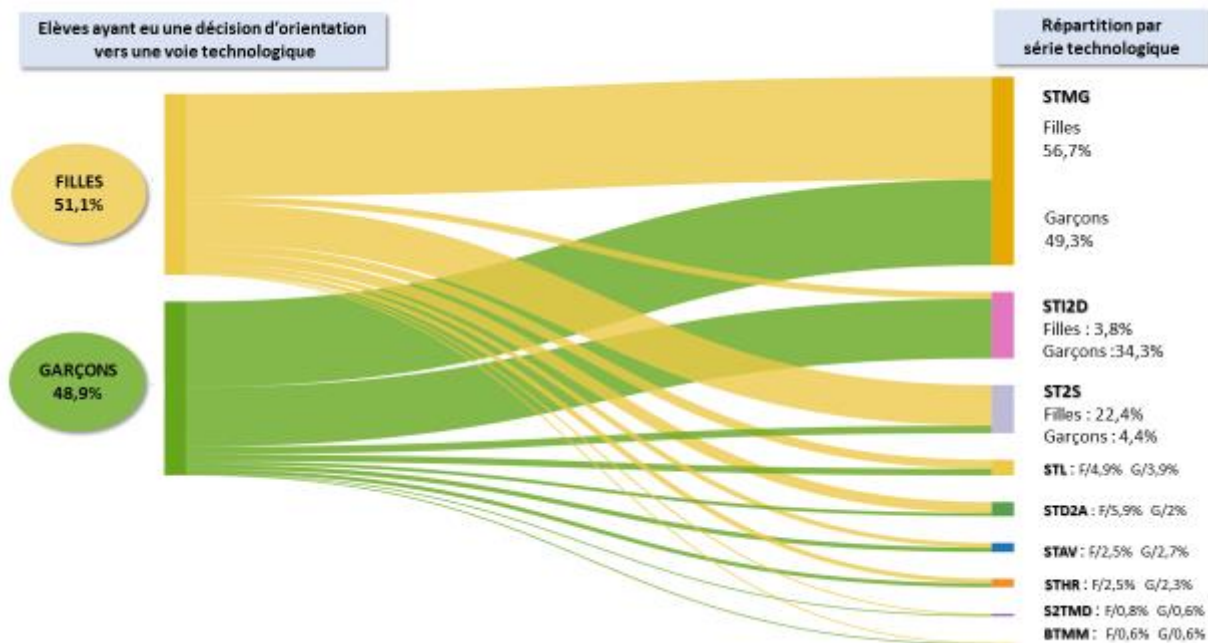
La part prise par la première STMG au sein des premières technologiques selon l'académie aux niveaux de la capacité d'accueil, des taux d'élèves ayant demandé en premier rang une classe de première technologique et des taux d'élèves affectés sur ce premier vœu. Dans 21 académies, la capacité d'accueil en première STMG est supérieure à la moitié des capacités offertes en première technologique. Les parts des premiers vœux dans cette série et des affectés sont très fortement corrélés à cette capacité.



Note de lecture :

Dans l'académie de Limoges, les capacités en STMG représentent 47,4 % des capacités globales des séries technologiques, alors que le taux de demande d'affectation en 1^{re} STMG en premier vœu représente 49,6 % des premiers vœux en première technologique toute série et que le taux des affectés dans cette classe représente 50,5 % des affectés dans une classe de première technologique toute série.

Dispersion des décisions d'orientation entre les filles et les garçons vers la voie technologique à l'issue de la classe de 2^{de} GT

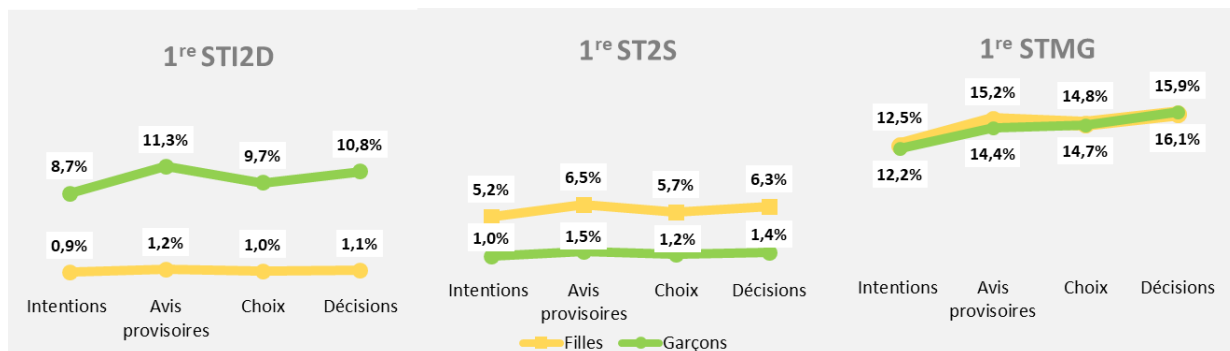


Sur ce graphique présentant la répartition des décisions d'orientation des filles et des garçons par série technologique, le flux vers la série STMG reste le plus conséquent, moins important pour les garçons (49,3 %) que pour les filles (56,7 %) ; en 2023, les décisions d'orientation vers la 1^{re} STMG baissent pour les garçons et les filles, plus pour ces dernières (-2 points) que pour les garçons (-1,4 point) par rapport à 2022.

En ce qui concerne les autres séries, les décisions d'orientation restent très marquées par le genre pour les séries ST2S et STI2D, les filles choisissant plus la série ST2S (22,4 %) et les garçons la série STI2D (34,3 %).

Entre la phase provisoire et la phase définitive de l'orientation, les conseils de classe poussent plus les garçons vers la série STI2D que les filles et plus les filles que les garçons vers la série ST2S et renforcent les écarts déjà existants entre filles et garçons dans le choix de ces séries.

Demandes des familles et réponses des conseils de classe pour la première technologique en 2023



Lecture : En 2023, 8,7 % des garçons ayant une intention d'orientation à la phase provisoire et scolarisés en seconde générale et technologique du public de l'Éducation nationale ont opté pour la première STI2D. 11,3 % des garçons ont un avis favorable pour l'orientation en première STI2D.

Source : Siecle Orientation juillet 2023.

Champ : seconde générale et technologique du public de l'Éducation nationale.

7.4. Parcours vers la voie professionnelle à la fin de la classe de 2^{de} GT

Les données exploitées dans la présente enquête incluent l'expression des demandes d'accès à la voie professionnelle des familles ou de l'élève majeur après la classe de 2^{de} GT. Celles-ci ne seront satisfaites qu'en fonction des capacités d'accueil dans la spécialité professionnelle demandée et sur avis favorable du chef d'établissement après consultation des conseils de classe d'origine et d'accueil (*article D. 333-18-1 du code de l'éducation*). Par conséquent, le taux réel des parcours vers la voie professionnelle à l'issue de la classe de 2^{de} GT ne peut être observé qu'après le constat de rentrée.

Accès à la voie professionnelle à la fin de la classe de 2^{de} GT de 2021 à 2023

accès à la voie professionnelle	2021			2022			2023			F Ecarts entre 2022 et 2023	G Ecarts entre 2022 et 2023	T Ecarts entre 2022 et 2023
	F	G	T	F	G	T	F	G	T			
demandes	4,0%	5,0%	4,5%	4,3%	5,3%	4,7%	4,2%	5,2%	4,7%	-0,1	-0,1	0
demande de la famille acceptée ayant reçu un avis favorable du conseil de classe	3,6%	5,0%	4,2%	3,7%	4,8%	4,2%	3,6%	4,7%	4,1%	-0,1	-0,1	-0,1

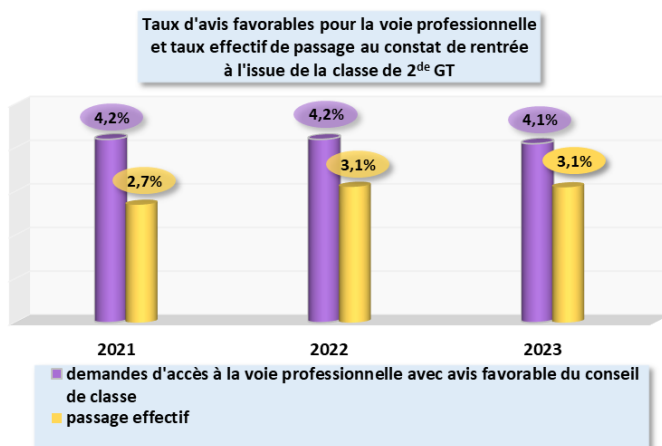
pourcentages arrondis à la décimale

Effectif total de référence concerné : 415 010 élèves

Cette année, le taux des demandes des familles pour l'accès à la voie professionnelle est identique à celui de 2022.

Le taux de demandes d'accès à la voie professionnelle, ayant reçu un avis favorable du conseil de classe à l'issue de la 2^{de} GT baisse légèrement (0,1 point) restant dans la continuité des années précédentes. Cette tendance est identique pour les filles et les garçons.

Le taux effectif constaté à la rentrée scolaire de passage en voie professionnelle reste constant depuis 2021.



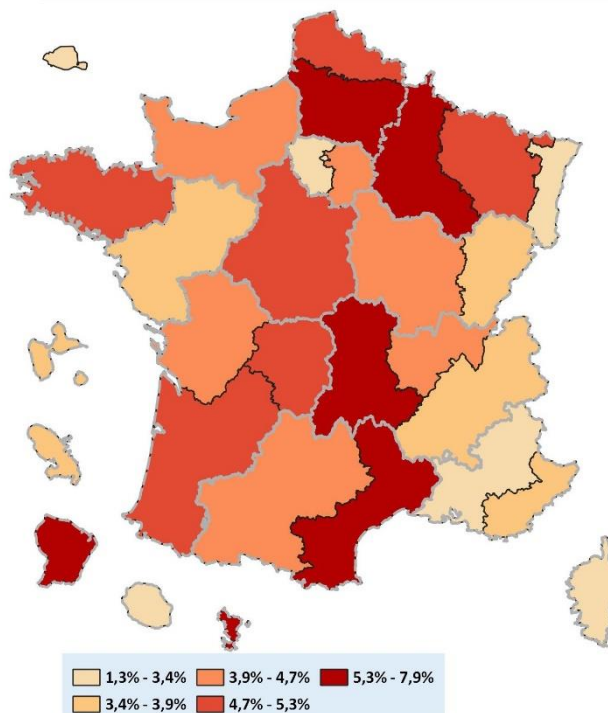
Taux effectifs de passage vers la voie professionnelle au constat de rentrée à l'issue de la 2^{de} GT : source DEPP.



Dispersions académiques

Les taux académiques d'avis favorables aux demandes d'accès à la voie professionnelle varient de 1,3 % à 7,9 % avec une moyenne nationale de 4,1 % (*taux constant par rapport à 2022*).

Taux d'avis favorables par académie aux demandes d'accès à la voie professionnelle à l'issue de la 2de GT - 2023

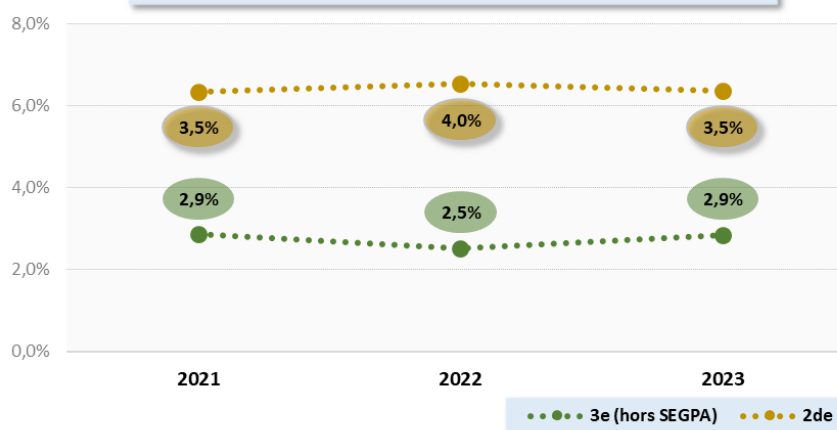


Au sein d'une même région académique composée de plusieurs académies (*contours gris*), des variations des taux d'accès à la voie professionnelle sont observés entre les académies.

8. Désaccord entre demandes des familles et décisions d'orientation à l'issue des classes de 3^e et de 2^{de} GT

8.1. Les désaccords en classes de 3^e et de 2^{de} GT

Evolution du taux des désaccords entre les demandes des familles et les décisions d'orientation de 2021 à 2023



En cas de décisions d'orientation non conformes à leurs demandes, les familles peuvent :

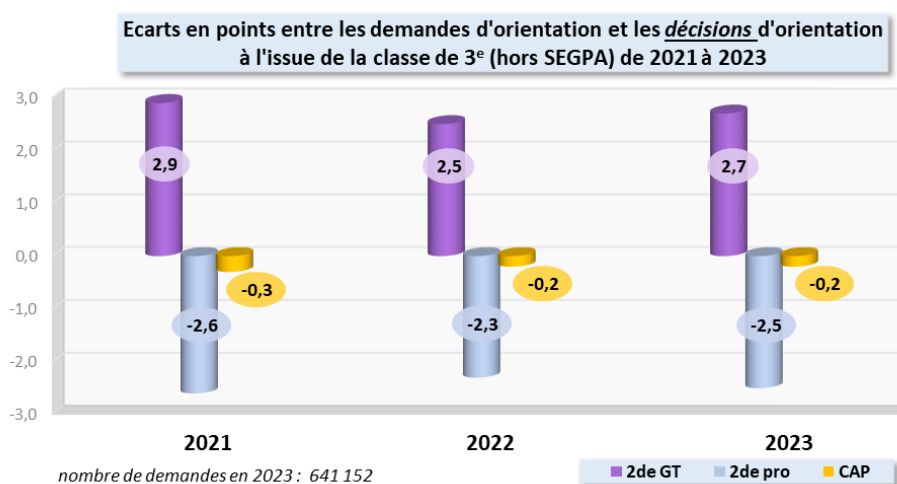
- se conformer à la décision d'orientation du chef d'établissement ;
- demander le maintien dans la classe d'origine ;
- faire appel.

Le dialogue entre les équipes pédagogiques auprès des élèves et de leur famille en amont du conseil de classe permet de limiter les désaccords entre les demandes et les décisions d'orientation.

Ainsi, les différents graphiques ci-dessous reflètent ces ajustements (les écarts entre les demandes et les décisions d'orientation, l'évolution des taux de demandes de maintien et des taux d'appel, les taux de décisions de redoublement).

8.2. Ecart entre demandes et décisions selon les voies d'orientation

A l'issue de la classe de 3^e

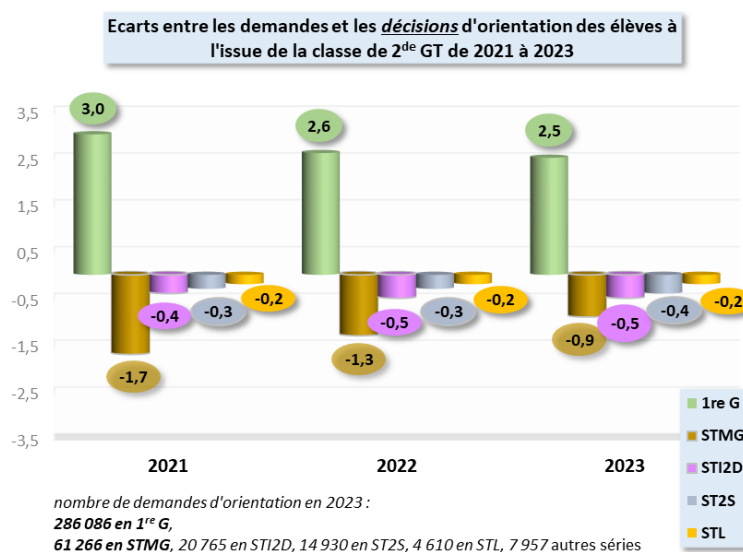


L'écart entre les taux des demandes et les taux des décisions d'orientation remonte légèrement pour la voie générale et technologique de 0,2 point ; de même pour la voie professionnelle pour les 2^{de} pro (+0,2 point) ; pour les CAP l'écart reste constant sans toutefois atteindre le chiffre de 2021.

Un écart positif (taux de demandes – taux de décisions) témoigne de désaccords où les demandes des familles ne sont pas satisfaites (refus d'orientation).

Un écart négatif indique que pour la voie concernée, des décisions d'orientation ne correspondent pas à ce que les familles ont demandé en 1^{er} vœu.

A l'issue de la classe de 2^{de} GT

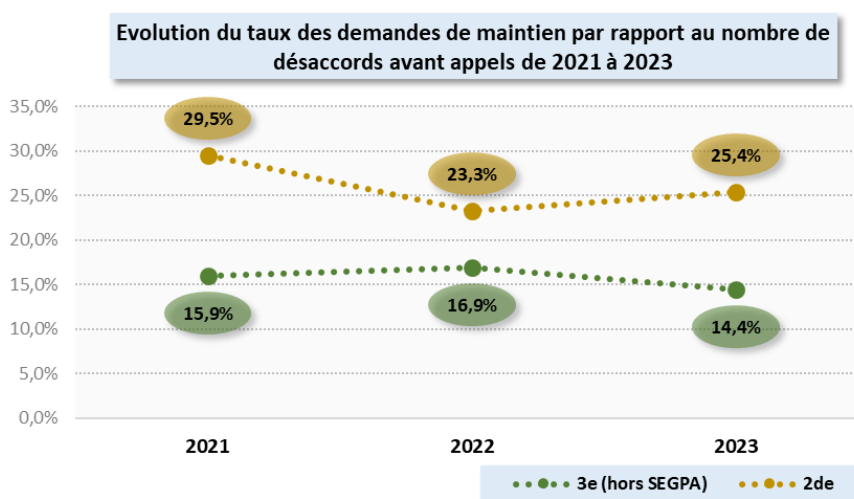


Les écarts observés entre les taux de demandes et de décisions d'orientation après la 2^{de} GT se stabilisent globalement. Le nombre de décisions d'orientation en voie technologique selon les séries dépasse néanmoins le nombre de demandes exprimées et témoigne d'une orientation encore subie dans cette voie. En 2023, l'écart concernant la série STMG continue de baisser régulièrement, 0,8 point depuis 2021.

8.3. Droit au maintien pour les élèves des classes de 3^e et de 2^{de} GT dans les situations de désaccord avec la décision d'orientation

L'article 16 du décret du 18 novembre 2014 relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves précise que « pour les élèves des classes de troisième et de seconde, lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans la classe d'origine ».

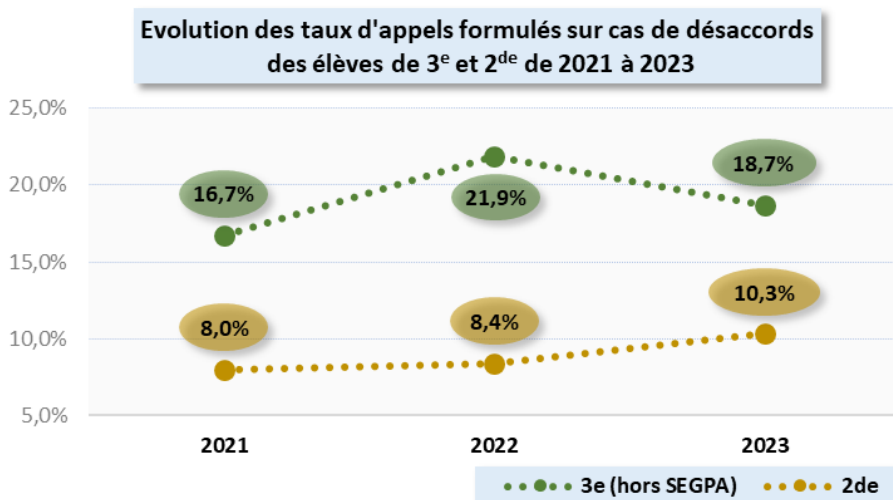
Les demandes de maintien peuvent intervenir dans la procédure à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement, mais aussi après la décision de la commission d'appel, voire lorsque l'affectation dans la voie professionnelle ne satisfait pas la demande de l'élève. Les demandes de maintien sont enregistrées dans Siecle Orientation lorsqu'elles interviennent à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement ou à l'issue de la commission d'appel. Les données présentées ici sont issues de ces enregistrements.

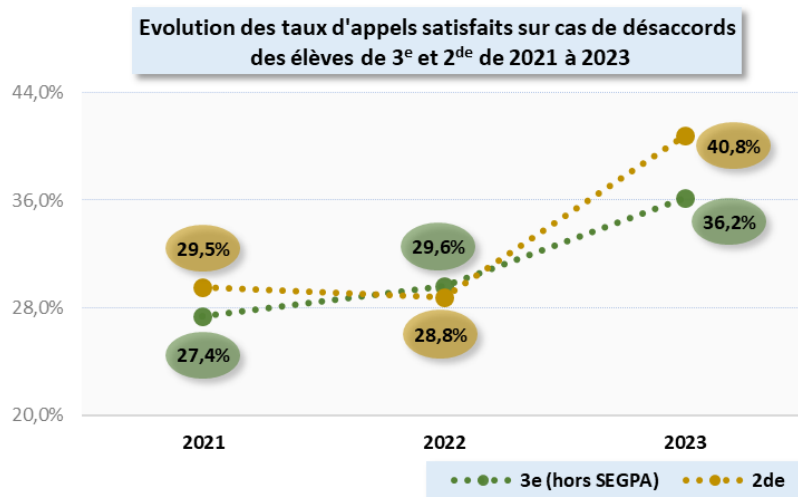


Calculé par rapport au nombre de désaccords enregistrés cette année, le taux de demandes de maintien pour la classe de seconde, qui baissait régulièrement, est en hausse en 2023 (2,1 points) tandis que celui pour la classe de troisième baisse de 2,5 points après une hausse en 2022.

8.4. L'appel à l'issue des classes de 3^e (hors SEGPA) et de 2^{de} GT

On constate une baisse des taux des demandes d'appels formulés (3,2 points) et une hausse des taux d'appels satisfaits (6,6 points) cette année pour les classes de 3^e.





Pour la seconde, la hausse du taux des demandes d'appels formulés (1,9 point) s'accompagne d'une forte hausse du taux des appels satisfaits (12 points) pour 2023.

8.5. Le redoublement à la fin des classes de 3^e et de 2^{de}

Les taux de décisions de redoublement mesurent le pourcentage de situations de rupture dans le parcours de scolarité faisant suite à des difficultés non résolues après la mise en œuvre des dispositifs de remédiation, pour lesquelles le chef d'établissement a pris une décision de redoublement. Ces taux sont proches de zéro.

Taux de redoublement exceptionnel au collège et à la fin de la classe de 2de de 2021 à 2023 : les décisions et les écarts

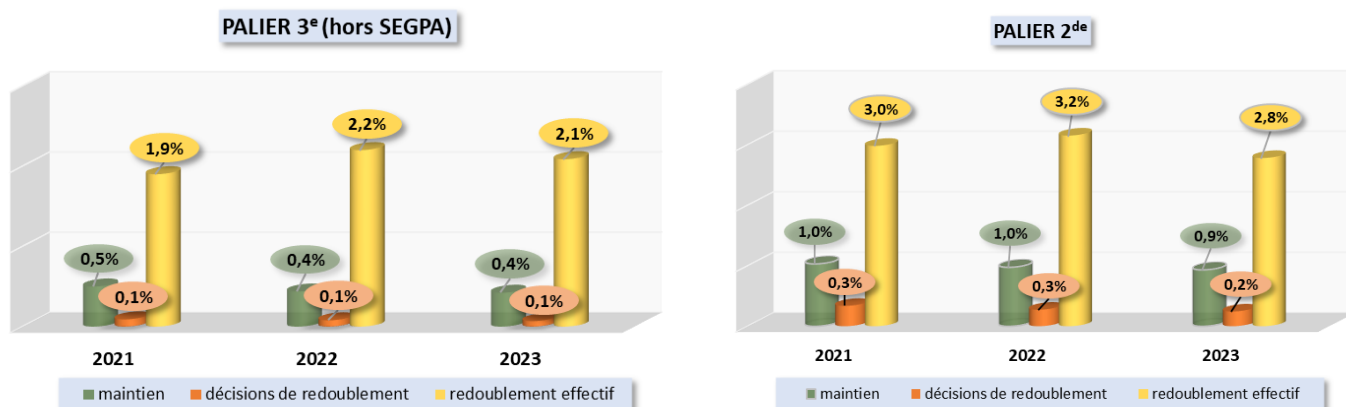
décisions	2021			2022			2023			T écarts entre 2022 et 2023	Effectif total de référence concerné
	F	G	T	F	G	T	F	G	T		
3e	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0	620 120
3e prépa métiers	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0	21 032
3e et 3e prépa métiers	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0	641 152
3e segpa	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0	20 288
2de	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	-1	45 010

Sur ces trois dernières années, les taux de décisions de redoublement au collège et au lycée restent stables et marginaux.

8.6. Différences entre les taux d'exercice du droit au maintien, des décisions de redoublement et de redoublement effectif⁵

L'écart entre les décisions de redoublement et le redoublement effectif peut être attribué en grande partie à l'exercice par les familles du droit au maintien. Le taux d'exercice du droit au maintien intègre les demandes de maintien exprimées par les familles en cas de désaccord avec la décision du chef d'établissement ou de la commission d'appel. Les demandes de maintien exprimées en cas d'affectation non obtenue pour une spécialité de la voie professionnelle ne sont pas quantifiées dans ces graphiques.

Taux d'exercice du droit au maintien, de décisions de redoublement et taux de redoublement effectif

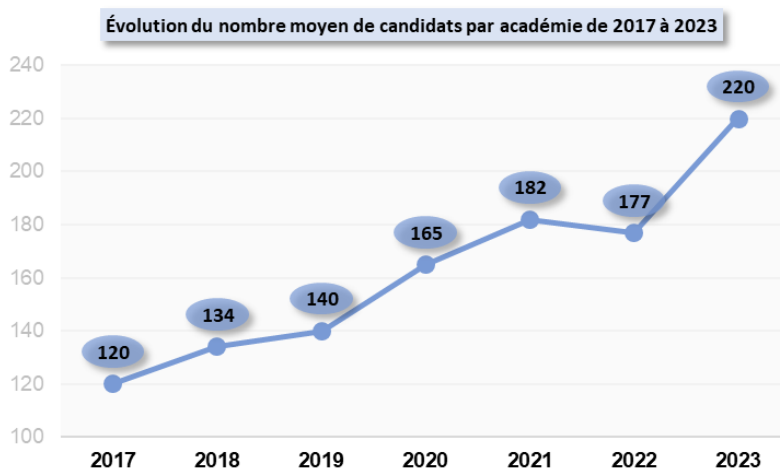


Les données des taux effectifs de redoublements au constat de rentrée à l'issue de la 2^{de} GT proviennent du constat de rentrée de la DEPP

9. Campagne de changement d'affectation d'automne

9.1. Bilan de la campagne d'automne 2023

Au total, on compte 6 620 candidats à un changement d'affectation à l'issue de la phase de consolidation de l'orientation à l'entrée au lycée, dont 58,7 % sont des garçons.



A la rentrée 2023 les demandes de changement d'affectation augmentent sensiblement après un recul observé en 2022 dans un contexte général d'augmentation des décisions d'orientation vers la voie professionnelle. Des disparités entre académies sont observées selon la tension à l'affectation et le taux de satisfaction sur le premier vœu en seconde professionnelle.

⁵ DEPP constat de rentrée

La répartition des élèves ayant demandé un changement d'orientation en 2023 est proche de celle observée en 2022 :

- en classe de seconde générale et technologique (29,2 % en 2023 vs 28,1 % en 2022)
- en classe de seconde professionnelle (53,5 % en 2023 vs 53,7 % en 2022)
- en classe de 1^{re} année de CAP (17,3 % en 2023 vs 18,2 % en 2022).

Globalement, 49,7 % des élèves candidats ont été satisfaits dans leur demande de changement d'affectation (au total 3 292 élèves), auxquels s'ajoutent 4,6 % d'élèves ayant accepté une proposition d'affectation alternative faute de places disponibles dans la formation demandée. Au total, 54,3 % des candidats ont pu bénéficier d'un changement d'affectation. Le taux de satisfaction recule depuis plusieurs années : il était de 56,7 % en 2022, 64,9 % en 2021 et de 67,4 % en 2020.

REPARTITION DES ÉLÈVES		Elèves ayant demandé un changement d'affectation		Elèves à qui il a été donné satisfaction		Elèves à qui une proposition alternative a été proposée et acceptée*		Elèves dont la demande n'a pas été satisfaite	
Classe d'origine	Sexe	Total	dont changement de voie d'orientation	Total	dont changement de voie d'orientation	Total	dont changement de voie d'orientation	Total	dont changement de voie d'orientation
2de PRO	Fille	20,2%	7,6%	45,9%	54,5%	4,2%	9,5%	49,9%	36,0%
	Garçon	33,3%	9,3%	43,4%	52,8%	4,8%	15,2%	51,8%	32,0%
	Total	53,5%	17,0%	44,4%	53,6%	4,5%	12,6%	51,1%	33,8%
1re année de CAP	Fille	5,6%	2,1%	52,7%	60,0%	4,8%	13,6%	42,5%	26,4%
	Garçon	11,6%	3,8%	43,1%	43,0%	5,4%	21,3%	51,5%	35,7%
	Total	17,3%	5,9%	46,2%	49,1%	5,2%	18,5%	48,6%	32,4%
2de GT	Fille	15,4%	8,7%	64,3%	53,0%	3,5%	11,6%	32,1%	35,4%
	Garçon	13,8%	9,8%	58,7%	45,0%	5,0%	13,2%	36,3%	41,8%
	Total	29,2%	18,6%	61,7%	48,8%	4,2%	12,4%	34,1%	38,8%
TOTAL	Fille	41,3%	18,5%	53,7%	54,4%	4,0%	10,9%	42,2%	34,6%
	Garçon	58,7%	22,9%	46,9%	47,8%	5,0%	15,3%	48,1%	36,8%
	Total	100,0%	41,4%	49,7%	50,8%	4,6%	13,4%	45,7%	35,8%

pourcentages arrondis à la décimale

*autres propositions que l'affectation demandée : affectation sur une spécialité proche, accompagnement vers un autre parcours (apprentissage), changement de voie d'orientation.

Le bilan qualitatif du déroulement de la campagne fait apparaître des modalités de mise en œuvre diverses selon les académies avec un pilotage académique variable. Certaines font le choix d'un pilotage centralisé avec l'appui des réseaux FOQUALE alors que d'autres optent pour une autonomie des établissements avec un traitement au fil de l'eau des demandes de changement d'affectation.

Cette campagne est associée dans certains territoires au plan de lutte contre le décrochage et à l'accueil de l'élève au lycée. La phase de consolidation de l'orientation reste inégalement articulée avec les différentes actions de rentrée relatives au traitement des non affectés, aux périodes d'accueil et d'intégration, à la mise en place des dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

Plusieurs académies font le constat d'une disparité selon les départements du nombre de candidatures, globalement d'une baisse du taux de satisfaction et d'une hausse du taux d'acceptation d'une proposition alternative dans un contexte de rentrée avec des tensions liées aux difficultés d'affectation en particulier dans la voie professionnelle.

9.2. Impact de la période de consolidation de l'orientation

Comparaison des cohortes des rentrées 2015 à 2022

La période de consolidation de l'orientation, mise en place à la rentrée 2016, comprend une période d'accueil et d'intégration, une sensibilisation aux compétences et attitudes attendues au lycée et en milieu professionnel, une projection dans le métier par des visites d'entreprises, une préparation des premières périodes d'accompagnement personnalisé avec le positionnement et l'entretien avec le professeur principal. Cette étude s'appuie sur les données issues des bases élèves depuis 2015.

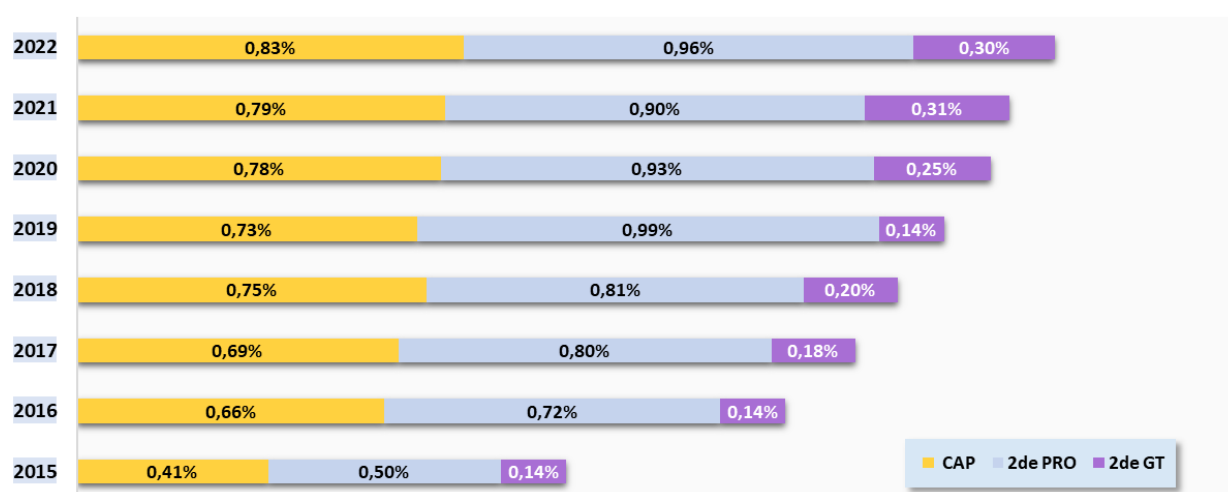
L'analyse vise à quantifier les changements d'affectation qui se sont effectivement concrétisés par une nouvelle inscription à l'issue de cette période et à apprécier le devenir des élèves.

Les cohortes observées sont constituées des élèves inscrits au 1^{er} septembre en première année de lycée public ou privé sous contrat (*classes de 2^{de} GT, 2^{de} pro ou 1^{re} année de CAP*) qui ont eu une nouvelle affectation en classes de 2^{de} GT, 2^{de} pro ou 1^{re} année de CAP entre le 2 septembre et le 10 novembre.

La cohorte 2015 constitue le groupe de référence, avant la mise en œuvre de la période de consolidation de l'orientation. La cohorte 2016 correspond à la première année de mise en œuvre avec le recours au traitement Affelnet-lycée en appui aux changements d'affectation. Enfin, la cohorte 2017 correspond à l'élargissement du droit à l'erreur aux élèves de 2^{de} GT et au traitement des demandes de changement d'affectation par des commissions locales.

Pourcentage d'élèves ayant changé d'affectation par rapport à l'ensemble des inscrits dans la même classe

Évolution selon la classe d'origine de la part d'élèves ayant changé d'affectation de 2015 à 2022



Source base élèves et DEPP repères et références statistiques de 2016 à 2022

La cohorte 2022 confirme les observations effectuées sur les cohortes précédentes : l'accompagnement renforcé des élèves au lycée professionnel semble avoir permis à plus d'élèves d'ajuster leur parcours tout en permettant au plus grand nombre de consolider l'orientation choisie.

Elèves ayant changé d'affectation entre début septembre et mi-novembre

Cohorte 2015

Première inscription Au 01/09/2015	Inscription finale au 10/11/2015				Total général
	1 ^{re} a. CAP	2 ^{de} PRO	2 ^{de} GT	MLDS	
1 ^{re} année de CAP	135	91	9	11	246
2 ^{de} PRO	107	618	182		929
2 ^{de} GT	15	147	653	22	815
Total	257	856	844	33	1 990

Source bases élèves

Cohorte 2022

Inscription finale au 10/11/2022					
Première inscription					
Au 01/09/2022	1 ^{re} a. CAP	2 ^{de} PRO	2 ^{de} GT	MLDS	Total général
1 ^{re} année de CAP	293	142	10	11	456
2 ^{de} PRO	202	1 141	336	18	1 697
2 ^{de} GT	39	537	1 110	11	1 697
Total	534	1 820	1 456	40	3 850

Source bases élèves

Note de lecture : 142 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2022 en 1^{re} année de CAP ont changé d'affectation et ont été inscrits dans une classe de seconde professionnelle entre le 4 septembre et le 10 novembre 2022.

En 2022, le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un changement d'affectation est en progression avec 113 élèves de plus par rapport à la cohorte de 2021. Cette cohorte d'élèves, scolarisée en 3^e l'année précédente dans le contexte de la hausse de l'orientation vers la voie professionnelle et de tension à l'affectation, a pu formuler un vœu d'affectation non obtenu à l'issue des opérations d'affectation après la 3^e. Cette progression de 2,9 % se décline de manière différente selon les classes d'affectation d'origine : -3 % pour les classes de 2^{de} GT, +6,6 % pour celles de 1^{re} année de CAP et +7,9 % pour celles de 2^{de} professionnelle. En comparaison, la population globale de première année de lycée a légèrement baissé de -1,2 % entre 2021 et 2022 : -2,5 % pour les classes de 2^{de} GT, +1,9 % pour celles de 1^{re} année de CAP et +1,9 % pour celles de 2^{de} professionnelle.

Devenir des élèves l'année scolaire suivant leur nouvelle affectation

Cohorte 2015

2 ^e affectation en 2015	Devenir en 2016									TOTAL
	2 ^{de} GT	2 ^{de} PRO	1 ^{re} a. CAP	1 ^{re} G	1 ^{re} T	1 ^{re} PRO	2 ^e a. CAP	Autre	Non scolarisé	
1 ^{re} a. CAP	1	5	19			2	149		81	257
2 ^{de} PRO	3	20	7	1	2	570	11	2	240	856
2 ^{de} GT	48	5	1	383	168	9	1		229	844
MLDS	2	12	9			6	4			33
Total	54	42	36	384	170	587	165	2	550	1 990

Source bases élèves

Cohorte 2022

2 ^e affectation en 2022	Devenir en 2023									TOTAL
	2 ^{de} GT	2 ^{de} PRO	1 ^{re} a.CAP	1 ^{re} G	1 ^{re} T	1 ^{re} PRO	2 ^e a. CAP	Autre	Non scolarisé	
1 ^{re} a. CAP	1	6	30			3	479		15	534
2 ^{de} PRO	9	55	15		34	1 657	18	2	30	1 820
2 ^{de} GT	69	10	2	1 007	308	50	1		9	1 456
MLDS	2	11	9		2	5	6	1	4	40
Total	81	82	56	1 007	344	1 715	504	3	58	3 850

Source bases élèves

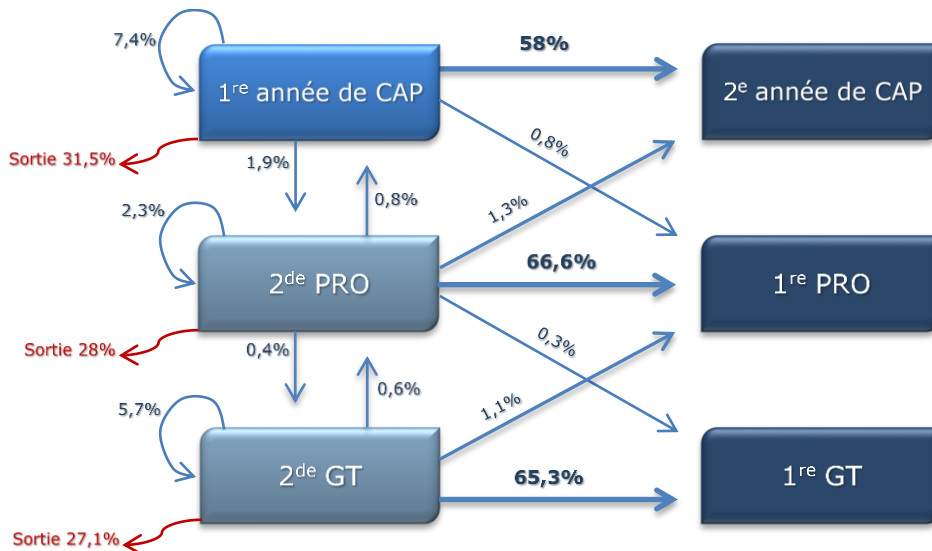
Note de lecture : 1 657 élèves, ayant eu un changement d'affectation vers une 2^{de} professionnelle à l'automne 2022, sont scolarisés en 1^{re} professionnelle à la rentrée 2023.

La cohorte 2022 présente un taux de maintien en scolarité de 98,5 %. Ce taux est stable par rapport à la cohorte précédente et nettement supérieur à la cohorte de 2015 (72,4 %). L'accompagnement proposé lors de la phase de consolidation de l'orientation a un effet significatif dans l'investissement scolaire des élèves. Bien que portant sur des effectifs limités, la constance de ces résultats depuis 2016 montre que cette mesure constitue un levier favorable pour lutter contre le décrochage scolaire. Ainsi le nombre d'élèves non scolarisés dans les cohortes successives observées a fortement diminué depuis sa mise en œuvre (il est passé de 550 élèves déscolarisés à la rentrée 2016 à une moyenne de 47 les quatre rentrées précédentes à celle de 2023).

Représentation des principaux parcours

Les flèches pointent vers la classe d'inscription l'année scolaire suivante.

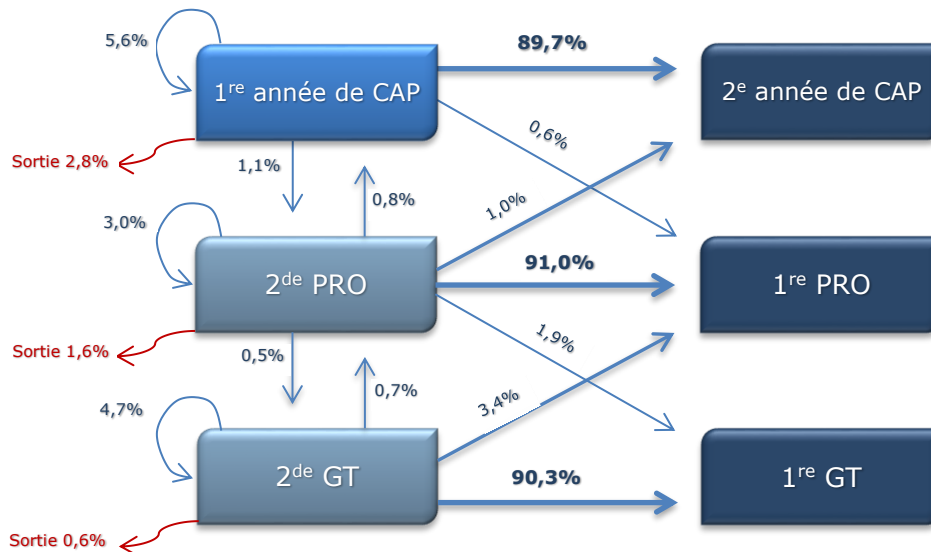
Cohorte 2015



Représentation des principaux parcours

Les flèches pointent vers la classe d'inscription l'année scolaire suivante.

Cohorte 2022



Note de lecture : 89,7 % des élèves qui ont eu un changement d'affectation à la rentrée 2022 en 1^{re} année de CAP sont passés en 2^e année de CAP l'année suivante ; 5,6 % ont redoublé la 1^{re} année de CAP ; 2,8 % ne sont plus scolarisés.

L'accompagnement dont les élèves ont bénéficié lors de la phase de consolidation de l'orientation a profité à la cohorte des élèves qui ont changé d'affectation en 2022. Non seulement, le taux de sortie en cours de parcours est très faible mais 90,6 % des élèves ayant changé d'affectation passent dans l'année supérieure. Cette observation confirme l'hypothèse faite sur les données des deux cohortes précédentes : les changements d'affectation ne sont plus le signe d'une démobilitation scolaire subie mais résultent d'un projet d'orientation construit et positif.

thématique

→ Repères pour l'orientation
et l'affectation des élèves

titre

→ Orientation des élèves du secteur
public après la troisième et la seconde.
Affectation au lycée tous secteurs:
Campagne 2023

éditeur

→ Direction générale
de l'enseignement scolaire (DGESCO)

site

→ [https://eduscol.education.fr/800/
les-enjeux-de-l-orientation](https://eduscol.education.fr/800/les-enjeux-de-l-orientation)

date

→ Mars 2024

conception graphique de la couverture

→ Delcom

impression

→ MENJ

